

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° de l'acte : 076C20240704

Classification : 8.8 Environnement

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Cinéma Eden 3 à Ancenis-Saint-Géréon, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION.

Etaient présent(e)s

Monsieur Matthieu AVIS
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL
Madame Christine BLANCHET
Monsieur Alain BOURGOIN
Monsieur Patrick BUCHET
Madame Martine CATELIN
Monsieur Jean-Michel CLAUDE
Madame Anne-Marie CORDIER
Monsieur Xavier COUTANCEAU
Monsieur Philippe DELAUNE
Monsieur Bruno de KERGOMMEAUX
Madame Sonia FEJILLATRE
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Claude GAUTIER
Madame Sophie GILLOT
Madame Catherine HAMON
Madame Isabelle LEAUTE
Madame Séverine LENOBLE
Monsieur Luc LEPICIER
Madame Mireille LOIRAT
Monsieur Philippe MOREL
Monsieur Rémy ORHON
Monsieur Daniel PAGEAU
Monsieur Arnaud PAGEAUD
Madame Véronique PEROCHEAU-ARNAUD
Monsieur Maurice PERRION
Monsieur Jean-Yves PLOTEAU
Monsieur Jacques PRAUD
Monsieur Henri RABERGEAU
Monsieur André RAITIERE
Madame Myriam RIALET
Monsieur Philippe ROBIN

Etaient absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir

Madame Laure CADOREL (pouvoir donné à M Rémy ORHON)
Monsieur Michel CORMIER (pouvoir donné à M Patrick BUCHET)
Monsieur David EVAIN (pouvoir à Mme Catherine HAMON)
Madame Sophie GUERINEAU (pouvoir donné à Mme Christine BLANCHET)
Madame Nelly HARDY (pouvoir donné M Alain BOURGOIN)
Monsieur Philippe JAHAN (pouvoir donné à Mme Isabelle LEAUTE)
Monsieur Joël JAMIN (pouvoir donné à M Arnaud PAGEAUD)
Madame Sophie MENORET (pouvoir donné à M Philippe MOREL)
Monsieur Laurent MERCIER (pouvoir donné à M Jacques PRAUD)
Madame Lillane MERLAUD (pouvoir donné à M Jean-Pierre BELLEIL)
Monsieur Gilles RAMBAULT (pouvoir donné à Mme Mireille LOIRAT)
Monsieur Thierry RICHARD (pouvoir donné à M Xavier COUTANCEAU)
Madame Leïla THOMINIAUX (pouvoir donné à M Daniel PAGEAU)
Madame Katia VAUMOURIN-TANOE (pouvoir donné à M Daniel GARNIER)
Madame Valérie VERON (pouvoir donné à M Jean-Yves PLOTEAU)
Madame Nadine YOU (pouvoir donné à M Maurice PERRION)

Etaient absent(e)s et excusé(e)s

Madame Caroline AMIET
Monsieur Patrice CHAPEAU
Madame Florence HALLOUIN-GUERIN
Monsieur Philippe JOURDON
Monsieur Xavier LOUBERT-DAVAINE
Madame Catherine ROUIL
Monsieur Nabil ZEROUAL

Secrétaire de séance

Monsieur Henri RABERGEAU

Convocation le : 27 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Nombre de Conseillers présents et représentés : 48

ENVIRONNEMENT**GESTION DES DECHETS****RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – EXERCICE 2023**

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers doit être élaboré conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- VU l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU les articles L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au Conseil Municipal et d'autre part, au Maire et aux Adjointes sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 autorisant la transformation du District du Pays d'Ancenis en Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 11 août 2008, 14 juin 2012, 5 novembre 2012, 22 mai 2014, 25 mai 2016, 27 décembre 2016, 26 décembre 2017 et 16 août 2021 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Environnement-Biodiversités-Energies du 11 juin 2024.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel 2023, ci-annexé, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Pour Extrait, le

16 JUIL. 2024

Le Secrétaire de séance

Le Président

Henri RABERGEAU

Matrice PERRION



Affichage au siège de la COMPA :

17 JUIL. 2024

Mise en ligne le :



2023

**SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET
GESTION
DES DECHETS**

Rapport réalisé conformément au décret
n°2015-1827 du 30 décembre 2015



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. Territoire et compétences	4
1.2. Les actions 2023	6
1.3. Organisation du service.....	7
2. PREVENTION ET SENSIBILISATION	8
2.1. La prévention	8
2.2. La promotion du compostage	8
2.3. La sensibilisation auprès des scolaires.....	9
2.4. La sensibilisation du grand public	10
2.5. La sensibilisation au tri des emballages.....	10
2.6. La promotion du stop pub	10
3. INDICATEURS TECHNIQUES.....	11
3.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)	11
3.1.1. Collecte en porte à porte	11
3.1.2. Collecte en conteneurs enterrés.....	13
3.1.3. Les tonnages d'OMr collectés.....	14
3.1.4. Le transfert et le traitement des OMr	15
3.2. LES EMBALLAGES MENAGERS (EMR)	15
3.2.1. Collecte en porte à porte	15
3.2.2. Collecte en conteneur enterré.....	15
3.2.3. Les tonnages d'emballages collectés	16
3.2.4. Le tri des emballages	17
3.3. LES PAPIERS.....	18
3.3.1. La collecte en apport volontaire	18
3.3.2. Les tonnages	19
3.3.3. Le tri.....	19
3.4. LE VERRE.....	20
3.4.1. La collecte en apport volontaire	20
3.4.2. Les tonnages	20
3.4.3. Le traitement.....	20
3.5. LE TEXTILE	21
3.6. LES APPORTS EN DECHETERIES	22
3.6.1. La collecte en déchèteries	22
3.6.2. Les tonnages en déchèteries	25
3.6.3. Les traitements des déchets de déchèteries.....	29
3.7. ISDND La Coutume.....	30
3.8. LA REDEVANCE INCITATIVE	31
3.8.1. La gestion de la redevance	31
3.8.2. La facturation et les tarifs.....	31
3.8.3. Les emménagements/déménagements et changements de dotation	33

3.8.4. La relation aux usagers	33
3.9. SYNTHÈSE DES DÉCHETS COLLECTÉS	34
3.9.1. Tonnages et ratio totaux	34
3.9.2. Évolution des tonnages et ratios	35
3.9.3. Les modes de traitement.....	36
4. INDICATEURS FINANCIERS	37
4.1. Modalités d'exploitation du service.....	37
4.2. Compte Administratif 2023	38
5. PERSPECTIVES	42
6. GLOSSAIRE	43

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi en application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est relatif à l'exercice 2023. Le Président de l'EPCI le porte à la connaissance de l'assemblée délibérante.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Territoire et compétences



La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Depuis septembre 2020, à la suite des élections du Conseil communautaire, cette compétence est exercée sous la responsabilité du Président, Maurice PERRION, du Vice-Président en charge de l'environnement, de la biodiversité et des énergies, Rémy ORHON, et du Vice-Président subdélégué à la gestion déchets et aux énergies, Laurent MERCIER.

La commission Environnement-Biodiversité-Energies est chargée de rendre un avis sur les différents dossiers relatifs à l'environnement (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Transition énergétique - Assainissement - Gestion des déchets - Biodiversité). Elle s'est réunie à 9 reprises au cours de l'année 2023.

La gestion des déchets sur le Pays d'Ancenis a été profondément reconfigurée et se base sur la stratégie suivante :

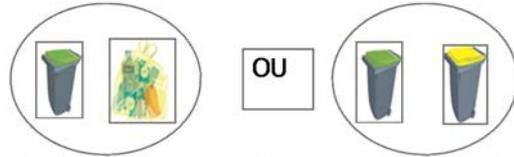
- ❖ Une démarche d'optimisation du service public et de maîtrise des coûts,
- ❖ Le développement de la politique de sensibilisation et de prévention,

- ❖ Le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets,
- ❖ La montée en puissance de l'écocyclerie à Vallons de l'Erdre.

Quatre modes de collecte sur le territoire :

COLLECTE EN PORTE A PORTE

90 % des usagers



- ⇒ Bac pucé pour les ordures ménagères (OM) et sacs jaunes ou bacs jaunes (professionnels) pour les emballages ménagers
- ⇒ Comptabilisation des levées des bacs OM (puce) pour la facturation de la Redevance Incitative
- ⇒ Collecte toutes les 2 semaines pour les 2 flux le même jour. Possibilité de collecte toutes les semaines pour les Gros Producteurs.
- ⇒ Collecte en benne bi-compartmentée
- ⇒ Collecte en prestation de service

COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

10 % des usagers



- ⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers sur certains secteurs
- ⇒ Accès par badge pour les 2 flux
- ⇒ Comptabilisation des ouvertures pour le flux OM pour la facturation de la Redevance Incitative
- ⇒ Volumes de la trappe OM : 30 litres pour les particuliers et 100 litres pour les professionnels
- ⇒ Collecte en prestation de service

COLLECTE EN COLONNES AERIENNES

- ⇒ Collecte en prestation de service

Papiers : 183 colonnes réparties sur 166 sites



Verre : 204 colonnes réparties sur 183 sites



COLLECTE EN DECHETERIE

- ⇒ 5 déchèteries sur le territoire
- ⇒ Contrôle d'accès, sans limitation de passage
- ⇒ Ouvert aux particuliers et professionnels (accès payant pour ces derniers)
- ⇒ Prestations de service en haut et bas de quai



1.2. Les actions 2023

Prévention

La caractérisation des ordures ménagères de la COMPA réalisée fin 2022 a permis de mettre en avant la proportion encore importante de biodéchets dans les OM du territoire (38%). Des actions de communication ont été lancées, une nouvelle charte graphique Compostage créée et le financement à l'achat d'un composteur a été doublé (passant de 20 à 40 € par foyer). Un poste de chargé de prévention/ économie circulaire a été ouvert pour porter les sujets des biodéchets et relancer le plan de prévention des déchets. Le poste n'a pas été pourvu sur 2023.

Collecte

Suite à un état des lieux du parc des colonnes aériennes Verre et Papiers du territoire, le service a travaillé à l'élaboration d'un plan de maintenance de ces colonnes comprenant une part importante de renouvellement envisagé sur 2024/2026.

Des actions de lutte contre les Dépôts sauvages au pied des colonnes aériennes et enterrées ont été poursuivies avec la création d'une charte graphique. Ce visuel ainsi que celui sur le compostage ont été apposés sur les bennes de collecte fin 2023.

En vue de l'intégration de la commune de St Sigismond à la commune d'Ingrandes le Fresne sur Loire au 1^{er} janvier 2024, le service a organisé la mise en place des équipements de collecte avec le prestataire Véolia courant décembre.

Traitement

Le partenariat entre Nantes Métropole et 7 autres collectivités - dont la COMPA- sur le projet de l'Unité de Valorisation Énergétique de la Prairies des Mauves s'est concrétisé fin 2022 par la création du Groupement d'Autorités Concédantes. Courant 2023, la consultation relative à une concession de service public pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation de la Prairie des Mauves et la réalisation des travaux a été lancée par le porteur Nantes Métropole. Une concertation publique sur le projet du Pôle d'écologie urbaine Prairie de Mauves s'est déroulée d'octobre à décembre 2023. Elus et techniciens ont participé à plusieurs rencontres courant 2023 pour le suivi de ce projet.

Les marchés pour le transfert et le transport des ordures ménagères et celui pour le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères ont été lancés courant 2023.

Tri

Auparavant traités sur le centre de tri du Rheu appartenant au groupe Paprec, les emballages ménagers de la COMPA ont été délocalisés au 1^{er} janvier 2023 vers le centre de tri de Seiches sur Loire (Paprec).

Suite aux autorisations environnementales et à la délivrance du permis de construire ; le projet de centre de tri des emballages de la SPL UNITRI auquel la COMPA adhère est entré dans sa phase de construction pendant l'été 2023. La mise en service du centre de tri est envisagée sur le 1^{er} trimestre 2025.

Un nouveau marché Transfert, transport et tri des emballages a dû être relancé courant 2023 dans l'attente de l'ouverture de ce nouvel équipement.

Déchèteries

Sur le volet exploitation des déchèteries, des actions ont été menées avec l'exploitant (Brangeon Environnement) sur les sujets de réduction des tout venants et le contrôle des apports des professionnels. L'année a été marquée par un essor du vandalisme principalement sur 2 sites. Le service et le prestataire ont été mobilisés sur cette question et des mesures telles que le gardiennage par un maître chien ont dû temporairement être activées.

Des filets anti envols ont été installés sur la déchèterie du secteur de Mésanger, une cuve à huile remplacée sur la déchèterie de Loireauxence ainsi que la réserve incendie sur Ligné (suite à du vandalisme).

La convention avec le collecteur d'huiles usagées Cyclevia a été signée ; celles avec les éco organismes Textile et Ameublement ont été renouvelées. Aucune autre REP n'a été mise en place sur les sites de la COMPA.

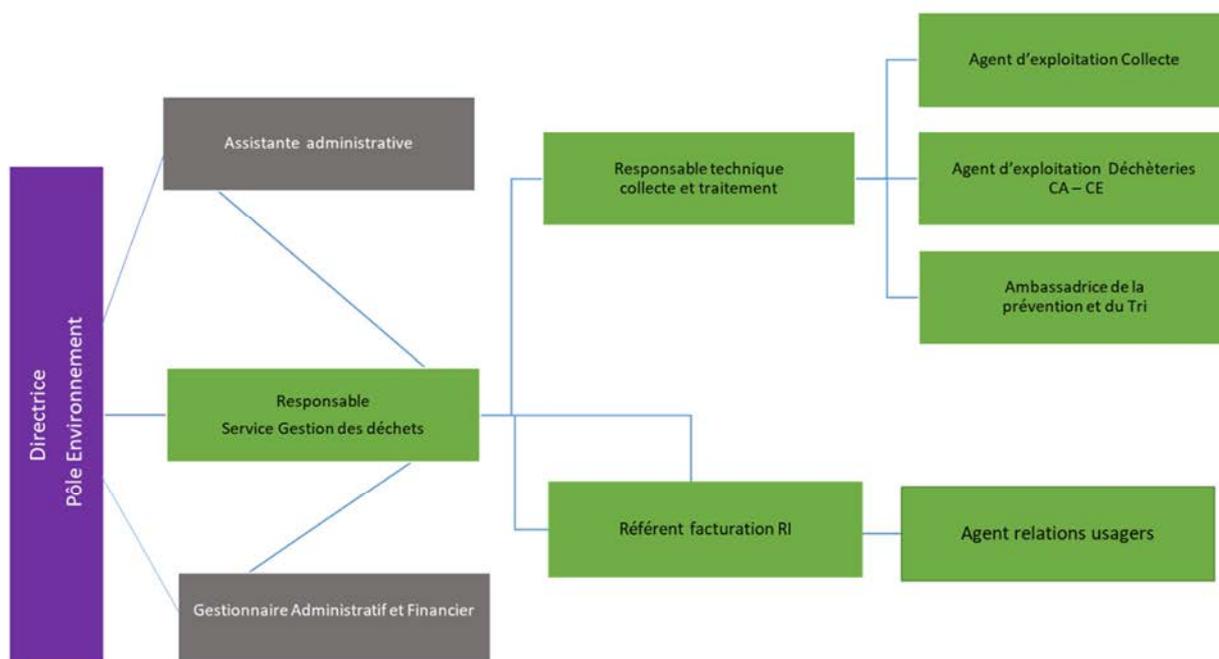
Fin 2023, la COMPA a mis fin à sa collaboration avec Trivalis sur le projet de Combustible Solide de Récupération.

Redevance Incitative

Un poste de Référent de la facturation a été créé au sein du service pour compléter l'équipe.

1.3. Organisation du service

Le Service Economie Circulaire - Gestion des déchets fait partie du Pôle Environnement au sein de la COMPA et est composé de 7 agents.



2. PREVENTION ET SENSIBILISATION

2.1. La prévention

Les objectifs sont : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

Le programme local de prévention des déchets s'intègre dans cette démarche, initiée dès 2009 mais rendu obligatoire (le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015). Le second programme de prévention mis en œuvre par la COMPA (2016-2022) s'est achevé mais les actions mises en place se poursuivent. Un nouveau programme est envisagé sur 2024.

Les différentes actions, couplées à la mise en place de la redevance incitative en 2016, ont accentué la réduction des ordures ménagères collectées avec une baisse significative de la production d'ordures ménagères passant de 118.9 kg/habitant/an en 2016 à 108 kg en 2022 pour atteindre 104.8 kg en 2023.

Les actions déclinées :

1-Réduction des déchets à la source	2-Gestion des déchets organiques	3-Réparation et réemploi	4-Eco-exemplarité au sein de la COMPA et des communes membres
<ul style="list-style-type: none">• Réduire l'usage de produits dangereux voire toxiques• Réduire l'usage des produits phytosanitaires• Déployer le dispositif Stop Pub et agir en amont avec les territoires voisins• Sensibiliser le grand public et l'accompagner vers un changement de pratiques et une consommation responsable	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et développer le compostage individuel et collectif• Lutter contre le gaspillage alimentaire<ul style="list-style-type: none">• <i>A domicile</i>• <i>En restauration scolaire</i>• <i>En restauration collective en entreprise</i>• Inciter à une utilisation des « déchets verts » à domicile comme le paillage dans les jardins	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser au maximum le réemploi et la réparation notamment au travers de la mise en œuvre d'une écocyclerie à Saint-Mars-la-Jaille tenue par une structure du réseau d'économie sociale et solidaire• Développer l'action et la visibilité des Répar'acteurs	<ul style="list-style-type: none">• Créer une charte éco-manifestation• Développer un centre de ressources "environnement et déchets" au sein du réseau des bibliothèques

2.2. La promotion du compostage

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les usagers peuvent se procurer un composteur ou lombricomposteur grâce à la participation à l'achat proposée par la COMPA. Ce système permet aux nouveaux arrivants sur le territoire de se doter d'un composteur ou lombricomposteur avec une participation de la COMPA qui est passée de 20 à 40€ au 1^{er} janvier 2023. Le remboursement de cette participation se fait par le biais de la facture de la Redevance Incitative.

En 2023, 250 foyers ont pu se doter d'un composteur ou d'un lombricomposteur .

Depuis 2009 : 5 461 foyers ont pu acquérir un composteur ce qui représente un taux d'équipement de plus de 18,06%.

Outre la participation à l'achat de composteurs, la campagne de promotion du compostage s'est par ailleurs traduite par plusieurs actions de sensibilisation :

- La COMPA accompagne les projets d'usagers qui souhaitent installer un composteur collectif au sein de leur résidence ou lotissement par exemple.
 - ↳ 17 sites sur le territoire.

- Au sein des établissements scolaires, les écoles qui mènent un projet pédagogique autour du compostage et/ou ont un jardin pédagogique peuvent faire une demande de composteur auprès de la COMPA et être sensibilisées.
 - ↳ 3 nouveaux sites ont été installés en 2023.
- En complément de la promotion du compostage, une collecte hebdomadaire des biodéchets en apport volontaire a été mise en place en janvier 2014. Cette collecte gratuite est à destination des usagers du centre ville d'Ancenis-Saint-Géréon ne pouvant pas composter à domicile et n'ayant pas accès à un composteur collectif. 196 foyers se sont inscrits depuis 2014. Une permanence se tient les samedis matin.
 - ↳ 44 collectes ont été réalisées en 2023 soit un volume total de biodéchets de 7 553 litres.
- Une campagne de communication de promotion du compostage a été relancée en 2023 avec la création d'une nouvelle charte graphique qui a été apposée sur différents supports dont les flancs de benne



2.3. La sensibilisation auprès des scolaires

L'objectif des animations scolaires est de sensibiliser à la bonne gestion des déchets, en encourageant la réduction à la source mais aussi en informant sur le dispositif de collecte et des consignes de tri.

Les enfants sont encouragés à réduire leur impact sur l'environnement en réduisant leur quantité de déchets. Ils doivent arriver à faire le lien entre la prévention, le geste du tri et le recyclage des déchets.

Tout au long de l'animation, les enfants participent activement par le biais de jeux et de mises en situation. Autant que possible, la réflexion des élèves est sollicitée afin de faire émerger des solutions aux problématiques présentées.

Les écoles, pour compléter l'intervention, ont la possibilité :

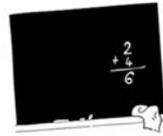
- D'emprunter des outils pédagogiques à la COMPA pour une durée de trois semaines en moyenne (CD-ROM, DVD, kit pour fabriquer des feuilles de papier recyclé, ...),
- Peuvent bénéficier d'une représentation d'un spectacle sur le tri des déchets,
- Visiter l'écocyclerie du pays d'Ancenis ou le centre de tri des emballages. Le transport étant pris en charge par la COMPA.

En 2023, l'ambassadrice de tri a fait des animations dans des écoles, collèges et lycées de 10 communes du territoire sur les thématiques compostage/gaspillage alimentaire/tri et consommation.



21 établissements :

17 écoles, 2 lycées
2 collèges



28 Classes



651 élèves

- 5 visites du centre de tri des emballages ont été faites en 2023 permettant à 185 élèves de mieux appréhender le fonctionnement d'une chaîne de tri et l'importance du tri au domicile.
- 8 visites de l'écocyclerie du Pays d'ancenis ont été effectuées permettant à 248 élèves de comprendre le fonctionnement d'une écocyclerie et l'importance de réduire ses déchets.

2.4. La sensibilisation du grand public

La COMPA a participé à des manifestations sur le territoire :

- ❖ animations lors de l'Eco R'aide, organisé par la COMPA : 90 usagers sensibilisés
- ❖ animations lors de Raid Loire en famille organisé par le département en partenariat avec la COMPA : 200 usagers sensibilisés
- ❖ animation dans le cadre de la semaine Européenne des Déchets (SERD) : 93 usagers sensibilisés

Par ailleurs, le service a réalisé des animations auprès de différentes structures :

- ❖ animations « Furoshiki » dans différentes structures: 90 usagers sensibilisés
- ❖ sensibilisation au tri dans les communes : 30 usagers sensibilisés

2.5. La sensibilisation au tri des emballages

Afin de pérenniser le geste de tri et améliorer la qualité des sacs jaunes collectés, un suivi qualité des emballages ménagers est mis en place en lien avec l'opérateur de collecte. Les refus de tri constatés en collecte sont comptabilisés et localisés ce qui permet à l'ambassadeur du tri de sensibiliser les usagers concernés.

2 533 remontées d'adresses avec Erreurs de tri ont été signalées en 2023 par les équipes de collecte.

↳ 194 foyers ont été sensibilisés directement en porte à porte par l'ambassadeur de tri

↳ 237 foyers ont reçus un avis de passage et une information sur leur erreur de tri.

De la communication via le site internet de la COMPA et des posts sont également réalisés.

La COMPA mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès des habitants vivant en habitat vertical (porte à porte, distribution d'affiche rappelant les consignes de tri..).

2.6. La promotion du stop pub

Un autocollant Stop Pub avec le logo de la collectivité est mis à disposition des usagers dans les mairies du Pays d'Ancenis ainsi qu'à l'accueil de la COMPA.

En 2023, 650 autocollants ont été distribués.

Le taux d'équipement de l'autocollant Stop pub sur les boîtes aux lettres est estimé à 34% sur le territoire.

3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)

3.1.1. Collecte en porte à porte

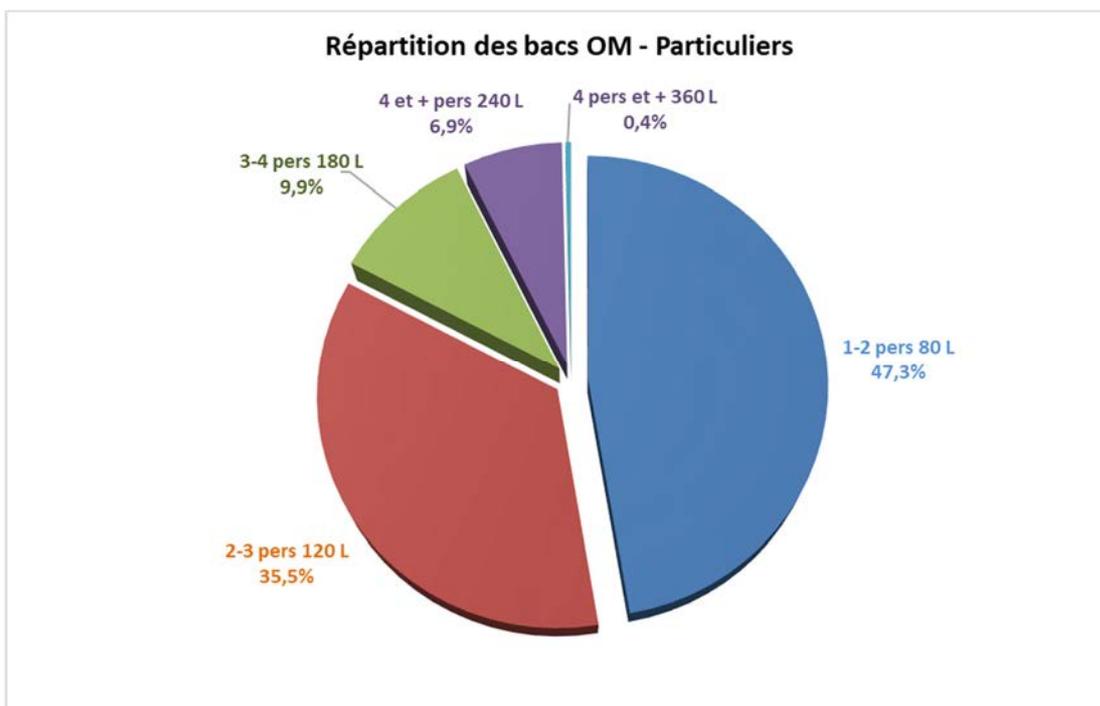
90 % des usagers du territoire sont collectés en porte à porte.

➤ **Les Particuliers :**

Au 31 décembre 2023, **26 539 bacs** OMr sont mis en place pour les particuliers.

La quantité de bacs en place pour les particuliers est en légère augmentation : 2% de plus par rapport à 2022.

La répartition des bacs des particuliers est la suivante :



82,8 % des particuliers sont équipés de bacs 80 litres et 120 litres.

La présentation des bacs des particuliers :

La part fixe de la redevance incitative comprend un forfait de 12 levées annuelles du bac ordures ménagères.

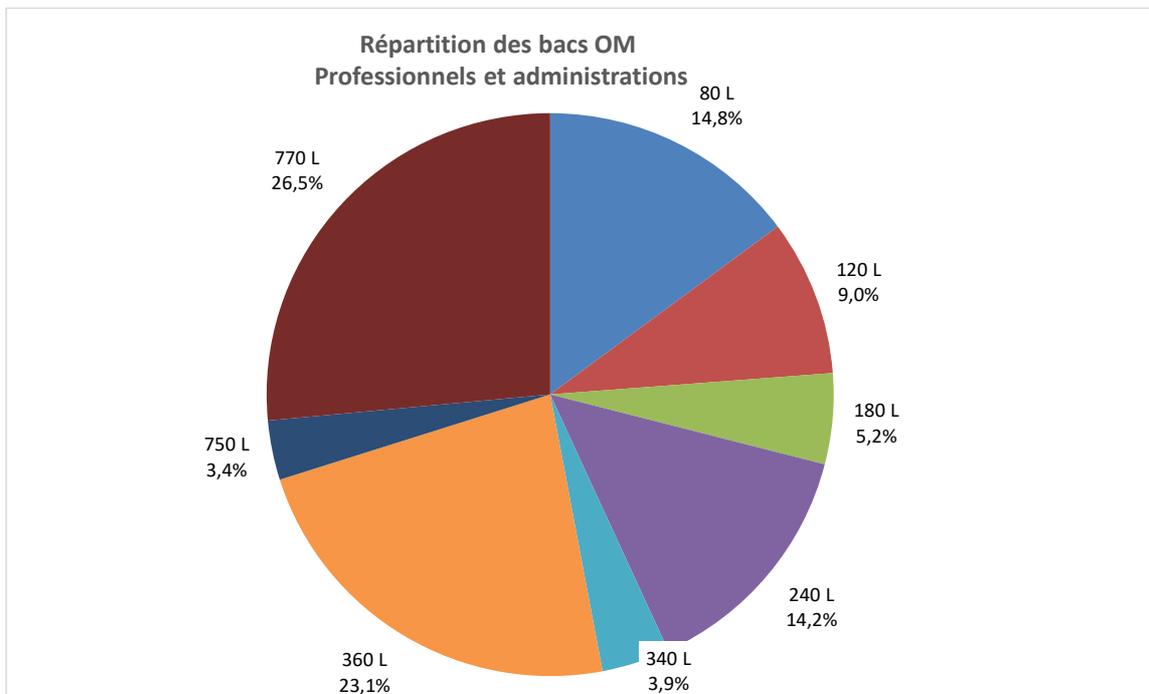
Tout volume de bac confondu, pour les particuliers, la présentation du bac est la suivante :

- **68,4 % des particuliers présentent leur bac ente 1 et 12 fois l'année**
- 19,5 % des particuliers présentent leur bac ente 13 et 18 fois l'année
- 12,1% des particuliers présentent leur bac plus de 18 fois l'année

➤ **Les Professionnels :**

Au 31 décembre 2023, 1 552 bacs OMr sont mis en place pour les professionnels /administrations et commerces. Soit 212 de plus qu'en 2022 (+15,8%)

La répartition des bacs des professionnels est la suivante :



30 % des bacs des professionnels sont des bacs de volume 750 ou 770 litres

La présentation des bacs ordures ménagères des professionnels et administrations :

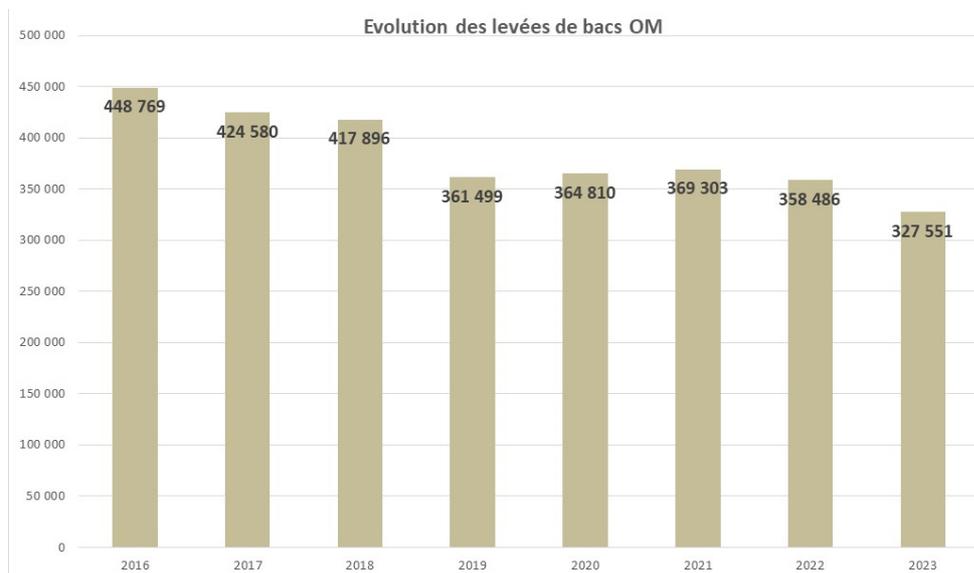
Les bacs de gros volumes sont présentés très régulièrement sachant qu'un certain nombre de professionnels sont des Gros Producteurs et qu'ils peuvent donc être collectés toutes les semaines.

Tout volume de bac ordures ménagères confondu, la présentation des professionnels et administrations est la suivante :

- 35,6 % sont présentés entre 1 et 12 fois l'année
- 32,8 % sont présentés entre 13 et 24 fois l'année
- 23,6 % sont présentés entre 25 et 52 fois l'année (soit -4,8%/2022)
- 8 % sont présentés 52 fois l'année soit toutes les semaines (soit -2%/2022)

➤ **Les levées de bacs Ordures Ménagères :**

Le nombre de levées des bacs OM est en constante diminution. Sur 2023, on comptabilise 327 551 levées de bacs OM soit une diminution de 8,6% par rapport à 2022 ; depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016, le nombre de levées de bacs OM a baissé de 27%.



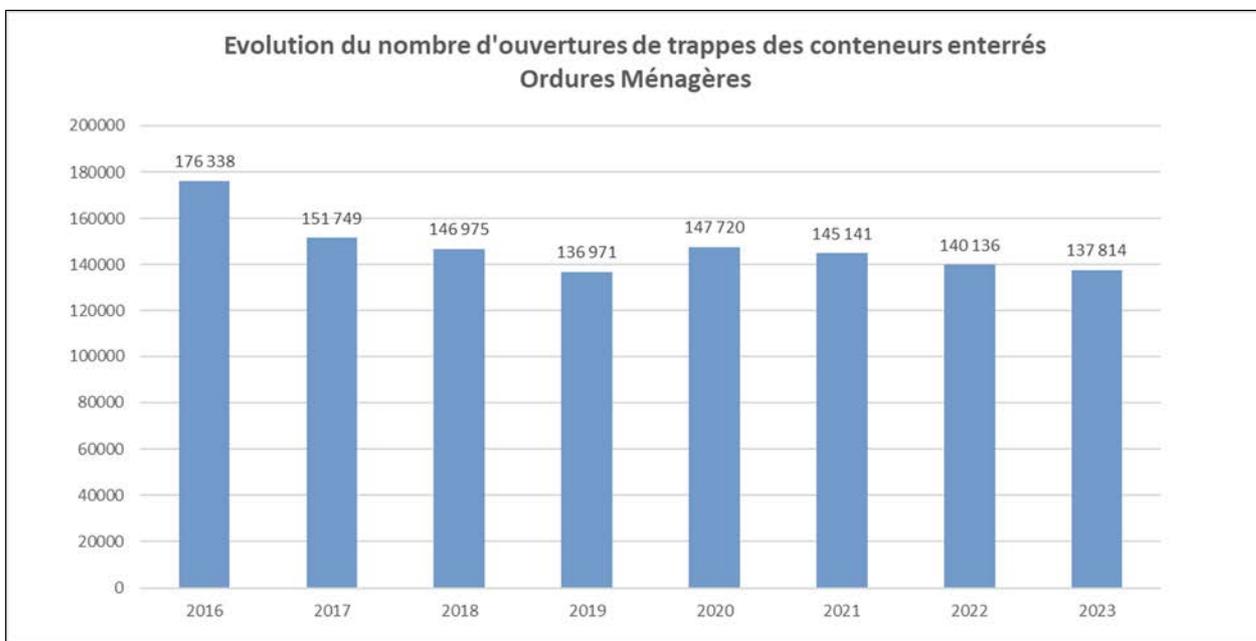
3.1.2. Collecte en conteneurs enterrés

49 conteneurs enterrés pour les OMr sont présents sur le territoire :

- Ancenis St Géréon : 37 sites
- Le Cellier : 4 sites
- Montrelais : 1 site
- Oudon : 4 sites
- Vallons de l'erdre (St Mars la Jaille) : 2 sites
- Loireauxence (Varades) : 1 site

Les usagers et professionnels en conteneurs enterrés OM disposent d'un badge d'accès pour ouvrir les trappes de capacité 30 litres ou 100 litres (réservées aux professionnels).

Sur l'ensemble du parc, le nombre total d'ouvertures des conteneurs enterrés OMr s'élève à 137 814 contre 140 136 en 2022 soit une baisse de 1,7%.



Le nombre d'ouvertures des Conteneurs Enterrés sur le territoire est en constante diminution malgré un parc de conteneurs identique.

Depuis la mise en place de la redevance incitative, le nombre d'ouvertures a baissé de plus de 20%.

En 2023, 2 877 particuliers et 273 professionnels ont accès aux conteneurs enterrés.

Sur le 2nd semestre, 279 badges d'usagers n'ont pas été activés et présentent donc 0 ouvertures (9,6% des badges).

Pour les 90,4% des Particuliers et professionnels utilisant leur badge, la répartition des ouvertures du conteneur enterré Ordures ménagères est la suivante :

- **80,4% d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 1 et 50 fois (+3,2%)**
- 12,2% d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 51 et 80 fois (-1,8%)
- 3 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 81 et 100 fois (-0,8%)
- 4,4 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés plus de 101 fois (-0,6%)

Les conteneurs enterrés font l'objet de maintenance et nettoyage réguliers. En 2023 :

- 1 campagne de lavage des têtes de colonne
- 4 lavages complets de l'ensemble des conteneurs enterrés
- 353 interventions de maintenance des conteneurs ont été réalisées par le prestataire Veolia dont
 - 227 interventions pour des sacs bloqués dans la trappe soit 64 % des interventions sur les CE OM (+30 % par rapport à 2022)
 - 36 interventions pour une problématique de batteries

3.1.3. Les tonnages d'OMr collectés

Les bennes utilisées pour la collecte des OMr en porte à porte sont des bennes bi compartimentées qui permettent de réaliser la collecte des emballages en même temps que les bacs OMr.

En 2023, les bennes ont parcouru 135 071 km sur l'ensemble du territoire (-2,8% /2022).

Les OMr collectées, en bac en porte à porte et en conteneurs enterrés, sont acheminées vers le centre de transfert du prestataire Brangeon Environnement localisé à Ancenis St Géréon. Ce site de transfert accueille aussi les OMr provenant des dépôts sauvages de la ville d'Ancenis St Géréon.

1 994 déchargements de camions benne ont eu lieu sur le site du quai de transfert en 2023. 1 476 déchargements ont été effectués par Véolia et 518 par les services techniques de la ville d'Ancenis St Géréon et de la COMPA (Eli, Idelis)

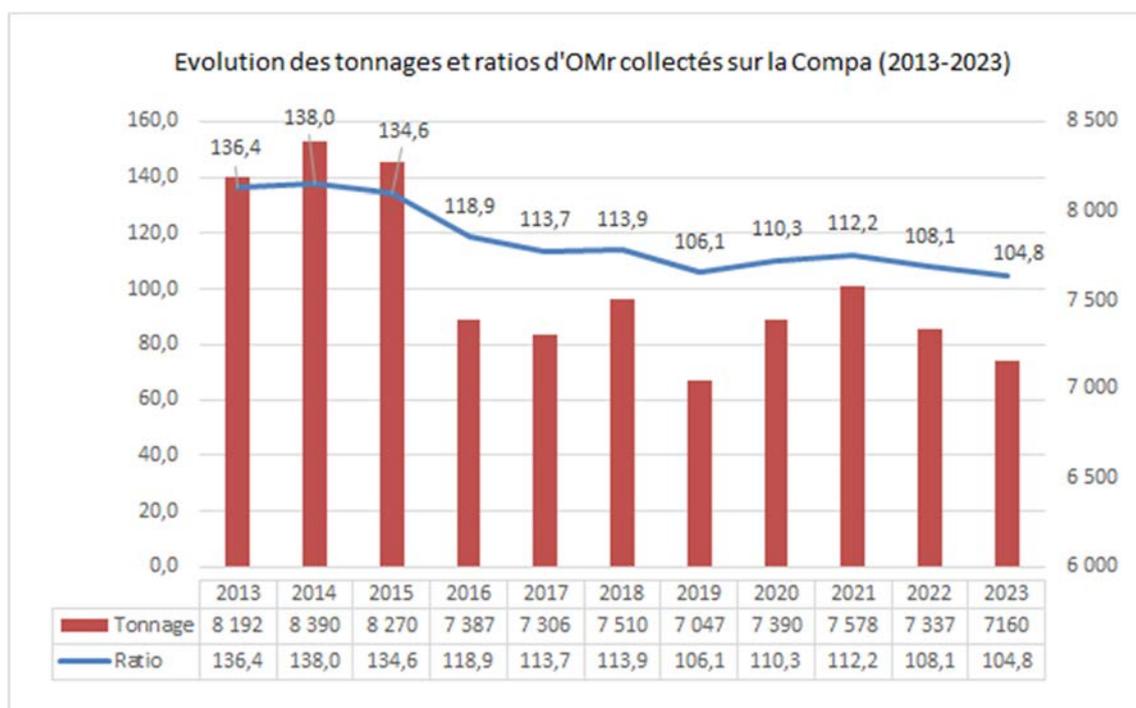
Tonnages OMr collectés en 2023 : **7 160 tonnes**

OMr en porte à porte :	6 366,98 t soit 88,9% des tonnages	(-2,7 %/2022)
OMr en conteneur enterré :	607,74 t soit 8,4% des tonnages	(-3,8%/2022)
OMr dépôts sauvages :	180,57 t soit 2,5% des tonnages	(+9,4%/2022)

Ramené à l'habitant, la collecte des OMr représente **104,8 kg/hab/an** soit 3,3 kg de moins qu'en 2022.

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016, le ratio de production d'OMr par habitant et par an a baissé de près de 14 kg.

Pour rappel, la production moyenne nationale d'OMr est de 248 kg/hab/an (Ademe, données 2019).



3.1.4. Le transfert et le traitement des OMr

Les OMr déposées sur le site de transfert sont transportées vers le site de traitement par le biais de camions à fond mouvant.

Données sur le transfert en 2023 :

Transfert : site de transfert gravitaire, Brangeon Environnement, Ancenis St Géréon

- 1 994 déchargements de Bennes à Ordures ménagères et Camion de collecte des Conteneurs enterrés
- 292 rotations ont été nécessaires en 2023 pour acheminer les Ordures ménagères vers l'usine de valorisation énergétique. Le nombre de rotations a diminué de 7,6%
- 1 benne détectée radioactive sur le quai de transfert en octobre 2023

Données sur le traitement des OMr en 2023

Type de traitement des OMr : Usine de Valorisation Energétique (UVE)

Localisation : Arc en Ciel 2034, 44 220 COUERON

Prestataire : Groupement BRANGEON Environnement/ SAS ARC EN CIEL

- 36 842 km parcourus pour le transport vers l'UVE
- 7 001 tonnes incinérées

3.2. LES EMBALLAGES MENAGERS (EMR)

Depuis 2019, la COMPA est en extension de consignes de tri. Tous les emballages ménagers sont désormais collectés notamment les emballages en plastique (pot de yaourt, de crème, film plastique..) ainsi que les petits aluminium (feuille d'aluminium, capsule de café..).

3.2.1. Collecte en porte à porte

90 % des usagers et professionnels du territoire sont collectés en porte à porte.

Les particuliers disposent de sacs jaunes et les professionnels de sacs ou bacs jaunes.

630 bacs jaunes de 340 et 360 litres sont installés au 31 décembre 2023 soit 32 de plus qu'en 2022.

La collecte s'effectue toutes les deux semaines, en même temps que la collecte des ordures ménagères.

Les sacs jaunes sont fournis par rouleau de 25 sacs de 50 litres dans les mairies et au siège de la COMPA.

Les usagers peuvent présenter autant de sacs jaunes que nécessaires à la collecte.

⇒ Plus de **87 840 rouleaux de sacs jaunes** ont été distribués aux communes en 2023 (+20,2%/2022).

Les sacs jaunes présentant des erreurs de tri ne sont pas collectés. Les agents de collecte déposent des autocollants, de couleur orange, rappelant les consignes de collecte.

Les adresses sont ensuite remontées à la COMPA, qui organise, dès que possible, des actions correctives (porte-à-porte, entretiens téléphoniques, notes...).

Les principales erreurs de tri constatées dans les sacs jaunes : mouchoir en papier, sopalin, masque, carton brun, restes de repas, papier, emballage type fast food non vidé..

3.2.2. Collecte en conteneur enterré

Les usagers, collectés en conteneur enterré pour les OMr, sont également collectés en conteneur enterré pour les emballages ménagers. L'accès aux conteneurs se fait également grâce à un badge d'accès.

Le nombre d'accès aux conteneurs emballages est illimité. Les 49 sites de conteneurs enterrés pour les emballages :

Ancenis St Géréon : 37 sites

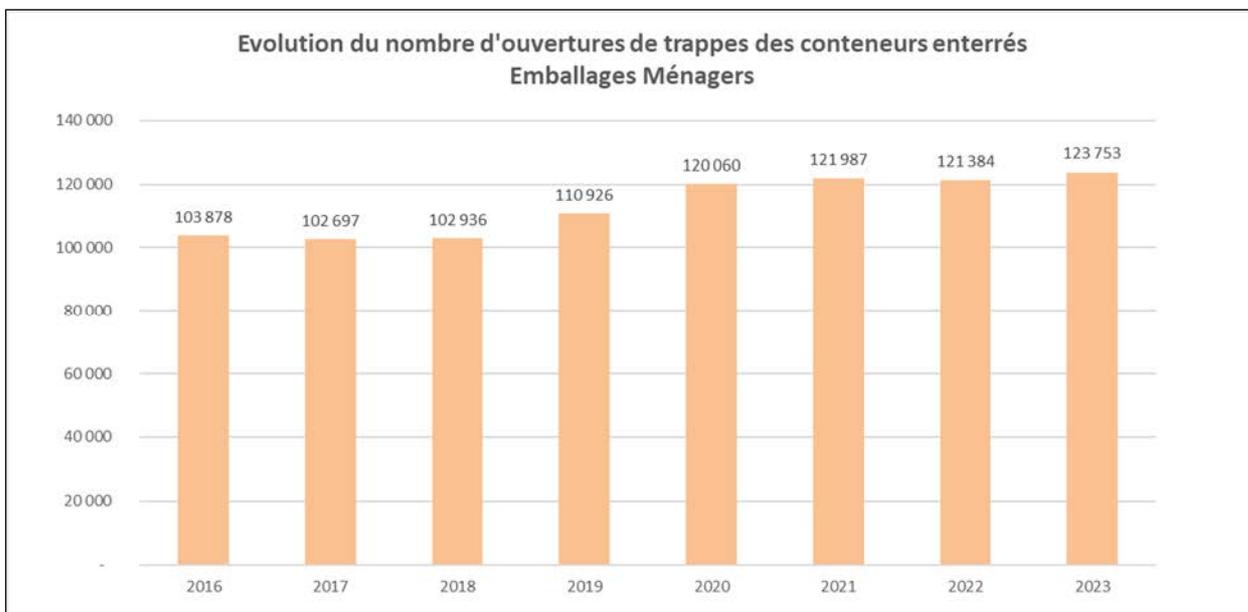
Le Cellier : 4 sites

Montrelais : 1 site

Oudon : 4 sites

Vallons de l'erdre (St Mars la Jaille) : 2 sites

Sur l'ensemble du parc, le nombre total d'ouvertures des conteneurs enterrés « Emballages » s'élève à **123 753** contre 121 384 en 2022 soit une hausse de 1,95%.



Contrairement aux Ordures ménagères, l'utilisation des conteneurs enterrés « Emballages » a fortement évolué depuis 2016 avec une augmentation des ouvertures de près de 19%.

En 2023, près de 2877 particuliers et 273 professionnels ont accès aux conteneurs enterrés « Emballages ».

L'ouverture des conteneurs enterrés « Emballages » est comptabilisée même si elle ne fait l'objet d'aucune facturation.

L'usage des conteneurs enterrés « Emballages » présents toute l'année est le suivant ; il est assez semblable à celui des Ordures Ménagères :

- **76,4% d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 1 et 50 fois** (+1,3%)
- 15,8 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 51 et 80 fois (-1,2%)
- 3,8% d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 81 et 100 fois (-0,3%)
- 4 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés plus de 101 fois (+0,2%)

Les conteneurs enterrés Emballages ont également fait l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage réguliers, en 2023 :

- 1 campagne de lavage des têtes de colonne
- 4 lavages complets de l'ensemble des conteneurs enterrés
- 105 interventions de maintenance des conteneurs réalisées par le prestataire Veolia.

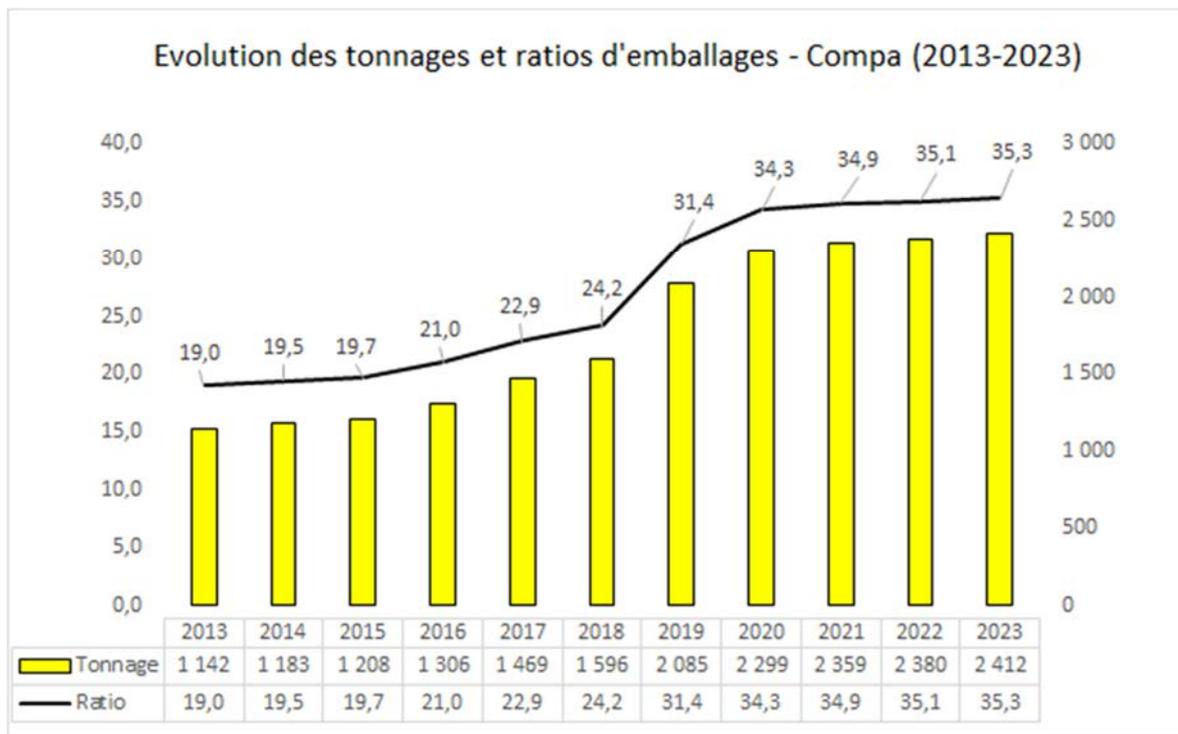
3.2.3. Les tonnages d'emballages collectés

Les emballages collectés en porte à porte et en conteneur enterré sont vidés sur le site de transfert, géré par Paprec localisé ZA Château rouge, 411 rue de la Fonderie entreprise Inerta à Ancenis St Géréon.

Tonnages collectés : **2 412,02 tonnes**

Emballages en porte à porte :	2 178,46 t	soit 90,3 % des T (+1,2 %/2022)
Emballages en conteneur enterré :	233,56t	soit 9,7 % des T (+2,5%/2022)

Le ratio de collecte des emballages sur la COMPA est de **35,3 kg/hab/an**. Il est nettement supérieur à la moyenne nationale 2022 (données CITEO) qui est de 22 kg/hab/an.



3.2.4. Le tri des emballages

Les emballages ménagers déposés sur le site de transfert sont rechargés à l'aide d'une chargeuse à pneu dans des bennes type caisson ampliroll de 35 m³.

471 rotations ont été nécessaires en 2023 pour transporter les emballages vers le centre de tri des emballages. A noter que le nombre de rotations a doublé par rapport à 2022, le transporteur de la COMPA ayant fait le choix de transporter par simple benne ampliroll et non double caissons comme c'était le cas en 2022.

Par ailleurs, sur demande du prestataire PAPREC et après accord de la COMPA, les emballages ménagers ont été expédiés sur 2023 vers le centre de tri PAPREC situé à Seiches sur le Loir (49) et non plus à celui du Rheu (35). Les distances à partir du site de transfert sont similaires.

Centre de tri des emballages : Trivalo 49
 Localisation : Seiches sur le Loir (49)
 Prestataire : PAPREC

Le centre de tri est équipé notamment de tri optique, overband, cribles balistiques et courant de Foucault ; ce qui permet de séparer les différents matériaux pour expédition vers les repreneurs.

2 229,98 tonnes de déchets ont été expédiées vers des sites de recyclage, valorisation.

Le delta entre les tonnes collectées (2 412,02) et triées (2 229,98) est de 182,04 tonnes. Il correspond à des tonnes qui restent en stock avant expédition et à la perte (taux de freinte) du centre de tri.

En 2023, le tri des emballages a permis l'expédition pour valorisation des matériaux suivants :

Le tri des emballages				
Type d'emballage trié :	Tonnage expédié	% des T reçues	Repreneur	Exemple de valorisation
PET clair	176,56 t	7,92 %	Usine FPR, Limay (78)	Bouteille plastique
PET foncé	43,34 t	1,94 %	Usine FPR, Limay (78)	Bouteille plastique
Mix PEHD + Pots et barquettes	199,92 t	8,97 %	Usine MPB Chalons en champagne (71)	Produits plastique type gouttière
Film PE	117,36 t	5,26 %	Usine Machaon, Chalons en champagne (71)	Liens plastiques pour palettes
ELA tétrapack (brique alimentaire)	70,24 t	3,15 %	Essity, Hondouville (27)	Essuie mains
Acier	141,96 t	6,37 %	Arcelor mittal, Espagne	Acier type canette, capot..
Alu	23,70 t	1,06 %	Alunova	Alu type canette, cadre de vélo, trottinette
EMR 5.02/PCNC	738,74 t	33,13 %	Papeterie de Rouen (76)	Papiers à usage sanitaire, journaux recyclés, carton de calage
Gros de Magasin	118,34	5,31 %	Papeterie de Rouen (76)	Papiers à usage sanitaire, journaux recyclés, carton de calage
Refus de tri	599,82 t	26,90 %	Unité CSR de St Herblain (44) ou kerval (22)	Valorisation énergétique CSR (Combustible Solide de Récupération)
Total trié	2 229,98 t	100 %		

Les refus de tri représentent une part importante des emballages collectés.

Au regard des 14 caractérisations qui ont été effectuées en 2023 sur le centre de tri, le taux moyen de refus de tri des emballages entrant est de **20,1 %** en 2023. En baisse de -4,9% par rapport à 2022.

3.3. LES PAPIERS

3.3.1. La collecte en apport volontaire

Tous les papiers sont collectés dans des conteneurs aériens répartis sur tout le territoire de la COMPA, chaque commune dispose au moins d'un conteneur papier.

Au total ce sont **183** colonnes aériennes réparties sur 166 sites qui sont collectées par le prestataire Véolia à des fréquences qui varient en fonction du taux de remplissage.

En 2023, 3 colonnes papier ont été détruites par des incendies.

11 colonnes ont fait l'objet d'une maintenance assurée par le prestataire Véolia.

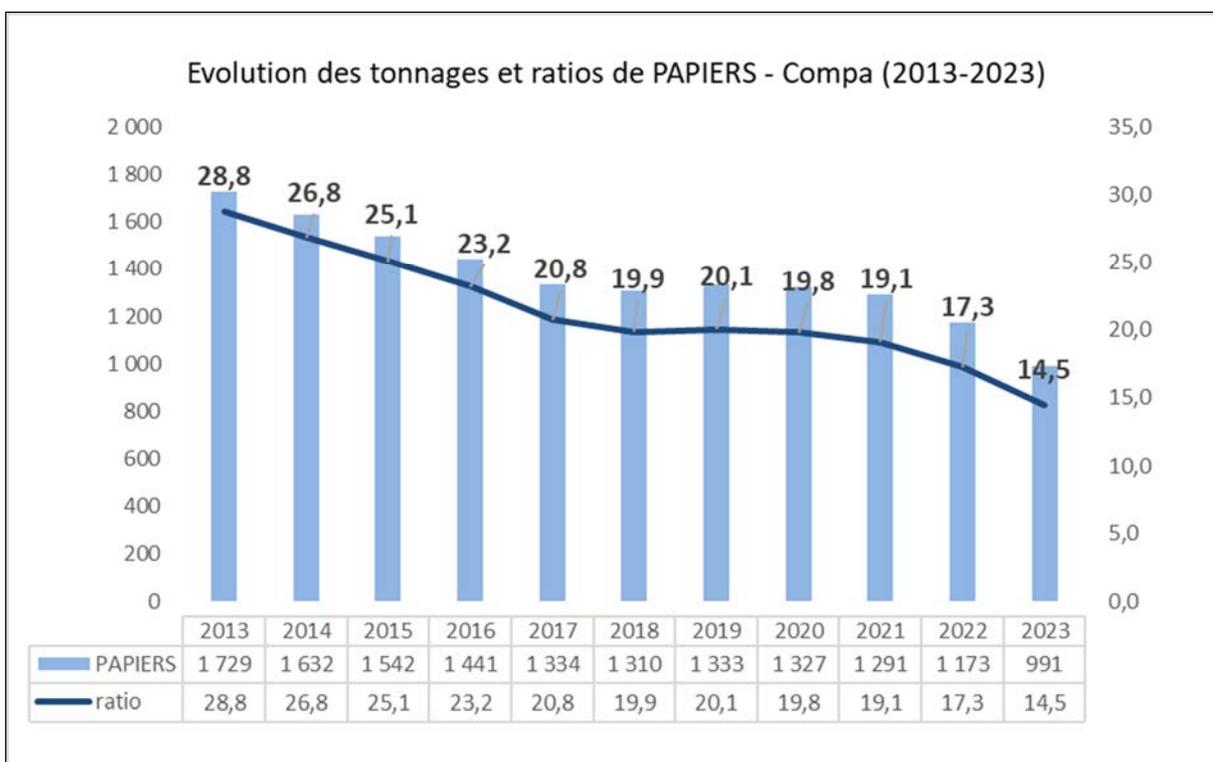
3.3.2. Les tonnages

991 tonnes de papiers ont été collectées en 2023, soit une baisse de 15,5% par rapport à 2022.

La baisse de la collecte des papiers est chronique depuis plusieurs années ; elle est en lien direct avec la baisse de production et de consommation de papiers (presse, livres, publicité..).

Le ratio de collecte du papier sur la COMPA est de **14,5 kg/hab/an**, il a baissé de 2,4 kg par rapport à 2022.

Il est en dessous de la moyenne nationale 2022 (données CITEO) qui est de 15,5 kg/hab/an.



3.3.3. Le tri

Les papiers collectés sont acheminés directement vers le centre de tri de Carquefou (44) appartenant au groupe Grandjouan Saco.

Sur le centre de tri, les papiers sont triés, broyés et mis en balles pour expéditions vers les repreneurs.

12 caractérisations ont été effectuées en 2023 pour mesurer la qualité du papier collecté sur le territoire de la COMPA.

Composition des papiers collectés sur la COMPA en 2023 :

- 86,5 % de brochures
- 4,1 % de cartonnets/cartons
- 5,3 % de gros de magasin
- 3,9 % de refus

Le papier collecté est de bonne qualité. Quelques erreurs de tri qui peuvent être retrouvées dans le papier tels que : carton brun, objet en plastique, blister.

La matière papier, préparée aux standards papetiers du "désencrage", est valorisée sous forme de matière (repulpee/refondue pour en refaire du papier recyclé) dans l'industrie papetière (France- Suisse- Allemagne- Pays bas)

90,7% des papiers entrants issus de la collecte sur la COMPA sont valorisés en journaux-magazines et gros de magasin.

3.4. LE VERRE

3.4.1. La collecte en apport volontaire

Tous les emballages en verre sont collectés dans des conteneurs aériens répartis sur tout le territoire de la COMPA.

Chaque commune dispose au moins d'un conteneur Verre, localisé sur les mêmes sites que les conteneurs papier.

Au total ce sont **204** colonnes aériennes, réparties sur 183 sites, qui sont collectées par le prestataire Veolia à des fréquences qui varient en fonction du taux de remplissage.

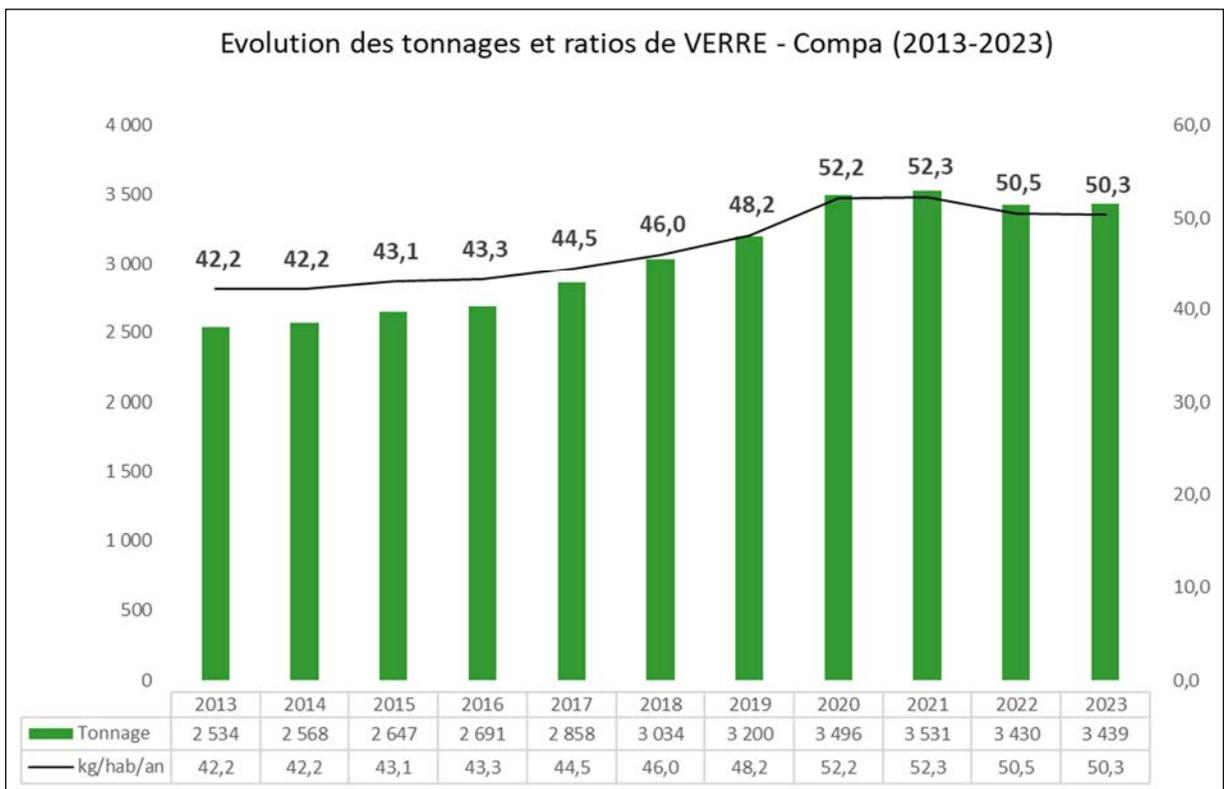
En 2023, 1 colonne Verre a été endommagée puis réparée suite à un incendie.

18 colonnes ont fait l'objet d'une maintenance assurée par le prestataire Véolia.

3.4.2. Les tonnages

Le tonnage de verre est en légère diminution par rapport à l'année 2023 : -0,2%.

- **3 439 tonnes** de verre ont été collectées en 2023.
- **50,3 kg/hab/an** de verre collectés par habitant et par an, soit nettement supérieur à la moyenne nationale 2020 (données CITEO) qui est de 33,3 kg/hab/an.



3.4.3. Le traitement

Le verre collecté est transféré sur le site de transfert du groupe Brangeon Environnement à Ancenis St Géron. 295 camions benne y ont été vidés en 2023.

Quand les tonnages sont suffisants, le verre est repris par le repreneur Verralia France, localisé à Chateaubernard (16) à 305 km.

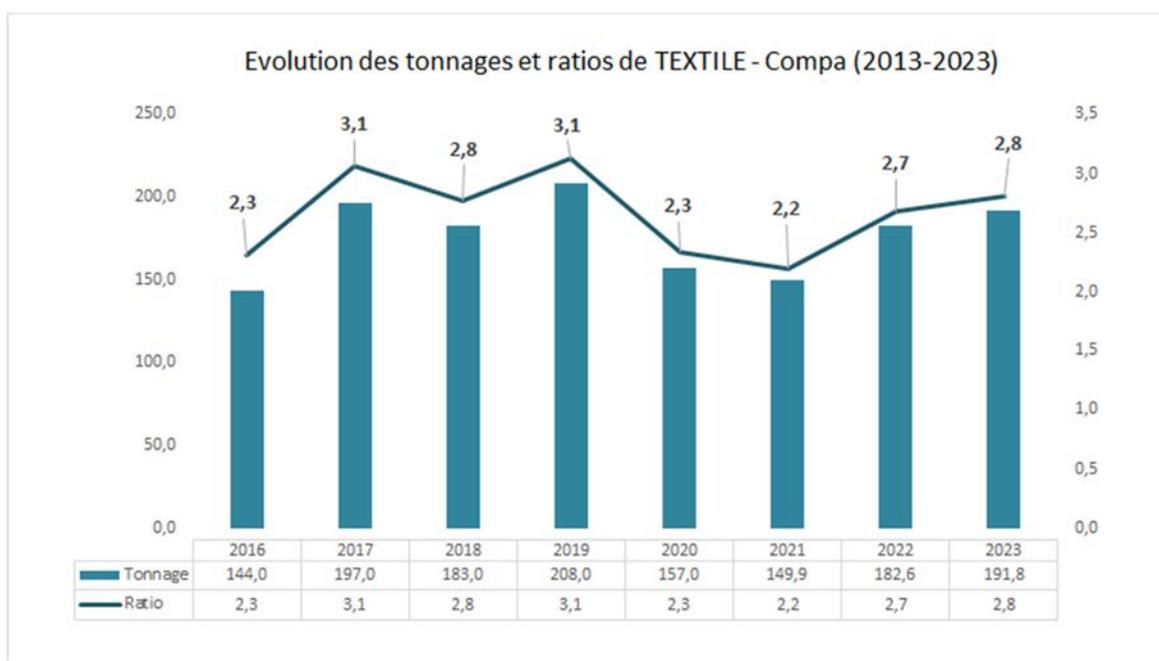
Des opérations de tri, manuelles et mécanisées, permettent d'épurer le verre collecté pour le transformer en matières premières secondaires (calcin) utilisables dans les fours des verriers. Le verre est transformé en verre d'emballage.

Le verre est recyclable à 100% et à l'infini.

3.5. LE TEXTILE

La COMPA a contractualisé avec la société ReFashion (ex Eco TLC), société agréée par l'Etat pour la collecte et le traitement des textiles. La collecte est assurée via des bornes d'apport volontaire mises en place et collectées par la structure Le Relais.

- 26 bornes sont installées sur le territoire sur 21 points de collecte différents
- 14 communes disposent de conteneurs à textile
- 191,8 tonnes de textile collectés sur les points de collecte COMPA en 2023 soit +5% / 2022
- 2,8 kg/hab/an



Les textiles sont également collectés par l'écocyclerie Trocantons, qui en revend une partie en magasin et valorise le reste auprès de repreneurs.

Des points sont également présents sur des terrains privés et des écoles : on recense ainsi 32 points de collecte sur 10 communes.

Sur l'ensemble du territoire de la COMPA, tout acteur de collecte du textile confondu, ce sont 473,4 tonnes de textile de déchets.

Soit 6,9 kg/hab/an de textile collecté sur la COMPA en 2023 contre 3,9 kg/hab/an en moyenne nationale pour 2022 (données Refashion).

3.6. LES APPORTS EN DECHETERIES

3.6.1. La collecte en déchèteries

La COMPA est dotée de 5 déchèteries réparties sur son territoire.

L'accès est réservé aux particuliers résidant sur les communes de la COMPA ainsi qu'aux associations, administrations et établissements scolaires du territoire.

Depuis 2019, l'ensemble des usagers est doté d'une carte d'accès en déchèterie, permettant d'assurer la traçabilité des utilisateurs du service. Cette carte est reliée au compte de la Redevance Incitative. Il n'y a pas de limitation du nombre de passages en déchèterie, ni de facturation supplémentaire des particuliers.

Les professionnels (artisans, commerçants et exploitants agricoles) qui veulent accéder aux différentes déchèteries doivent détenir une carte d'accès soumise à facturation. Cette dernière permet d'établir la facturation semestrielle correspondante. La demande d'obtention de la carte d'accès s'effectue auprès du service Gestion des déchets de la COMPA.

Les dépôts sont autorisés dans la limite de 2 m³/jour et 4 m³/semaine et sont facturés sur la base des tarifs validés par le Conseil Communautaire.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans un règlement intérieur commun aux cinq sites, affiché sur chacun d'eux et consultable sur le site internet de la COMPA, rubrique "déchèteries".

Catégories de déchets acceptés sur les déchèteries :



La fréquentation des déchèteries :

200 694 accès ont été enregistrés en 2023 pour la totalité des déchèteries dont 98% sont des particuliers.

Le nombre d'accès comptabilisé a baissé par rapport à 2022: -3%.

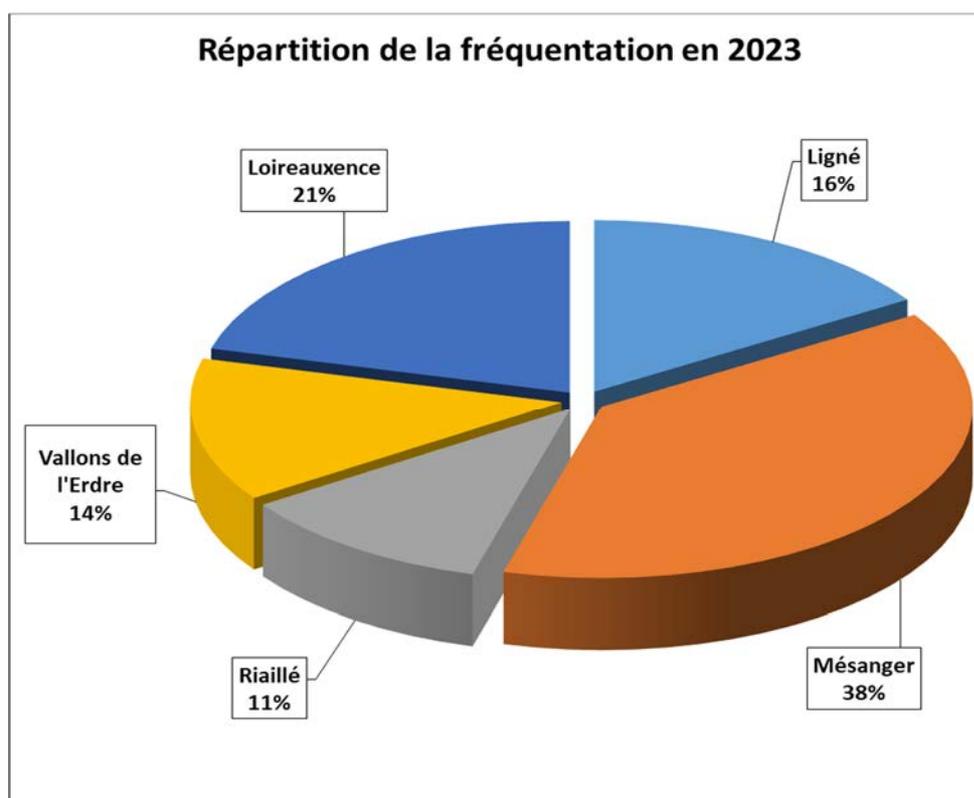
A noter toutefois que du fait d'une dégradation d'une barrière d'entrée sur une déchèterie, la totalité des passages n'a pas pu être comptabilisée.

Par ailleurs, les accès des Professionnels sur les déchèteries de la COMPA ont baissé de près de 12 % en 2023. Cette baisse avait déjà été largement amorcée en 2022 (-30%) liée notamment à l'augmentation des tarifs des apports depuis janvier 2022.

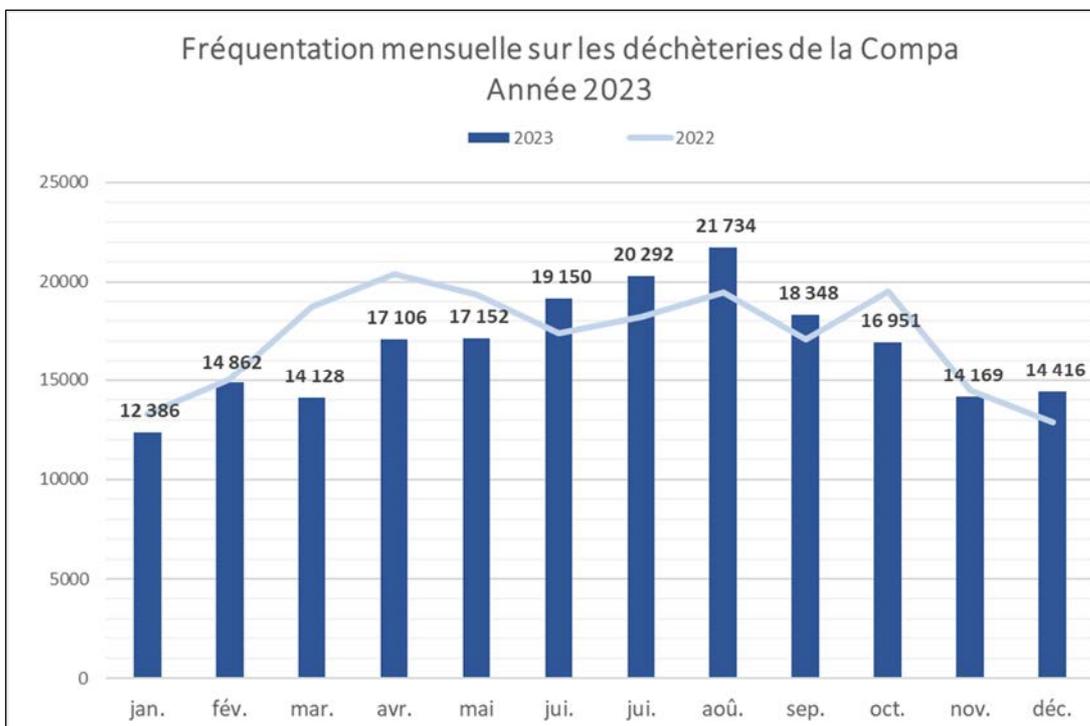
Evolution de la fréquentation totale sur les déchèteries :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Nombre d'accès	171 550	167 125	171 888	222 039	205 831	200 694	-3%

La déchèterie du secteur de Mésanger est la plus fréquentée mais il est à noter toutefois un rééquilibrage. En effet la déchèterie de Mésanger représentait, en 2017, 54 % de la fréquentation contre 38% en 2023.



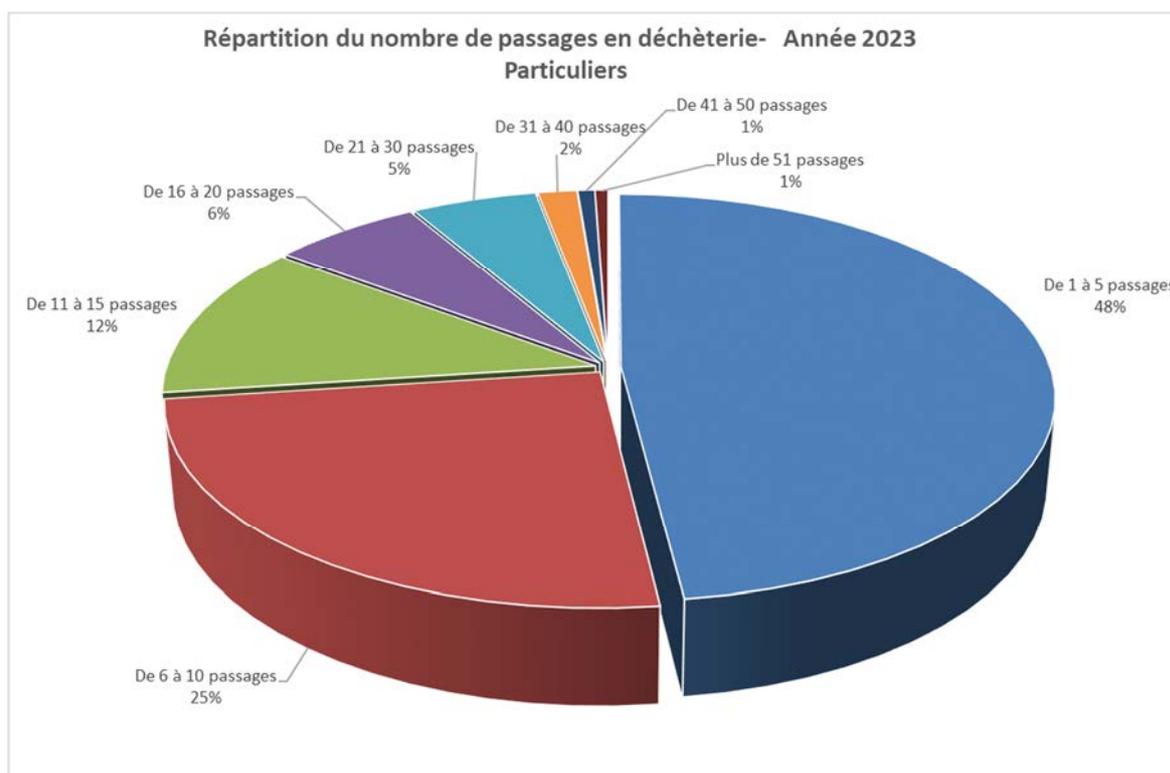
Le pic de fréquentation est atteint en août avec 21 734 passages enregistrés soit 75% de plus que sur le mois de janvier.



Le nombre d'accès des particuliers

Le nombre d'accès en déchèteries est illimité pour les particuliers du territoire disposant d'un badge. L'accès est gratuit.

- 22 881 particuliers disposant d'un badge d'accès se sont rendus sur les déchèteries du territoire au moins 1 fois en 2023.
- 85,2 % des particuliers utilisant les déchèteries s'y rendent entre 1 et 15 fois par an. Près de 50% d'entre eux l'utilisent moins de 5 fois l'année.

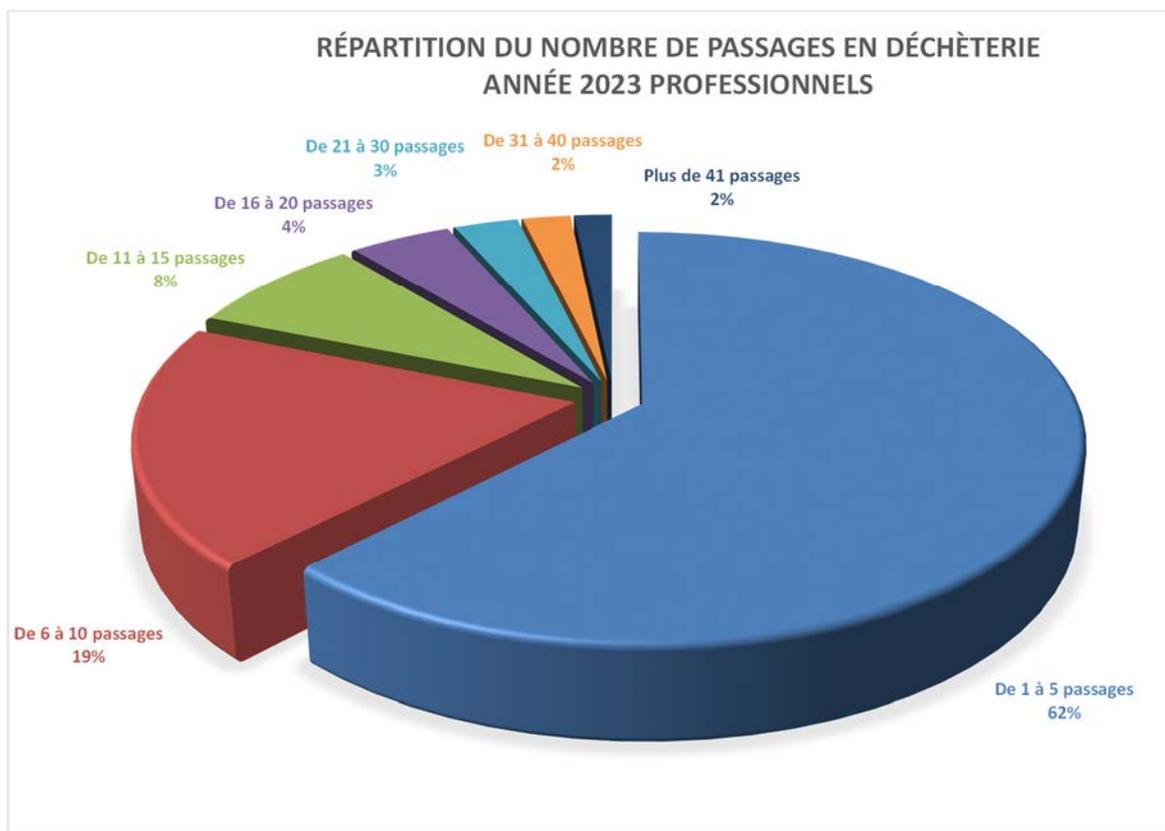


Le nombre d'accès des professionnels

Le nombre d'accès en déchèteries n'est pas limité pour les professionnels du territoire disposant d'un badge. L'accès est toutefois payant.

- 431 professionnels ont été référencés comme déposant sur les déchèteries de la COMPA soit 56 de moins que sur l'année 2022.
- 89 % d'entre eux déposent moins de 15 fois par an.

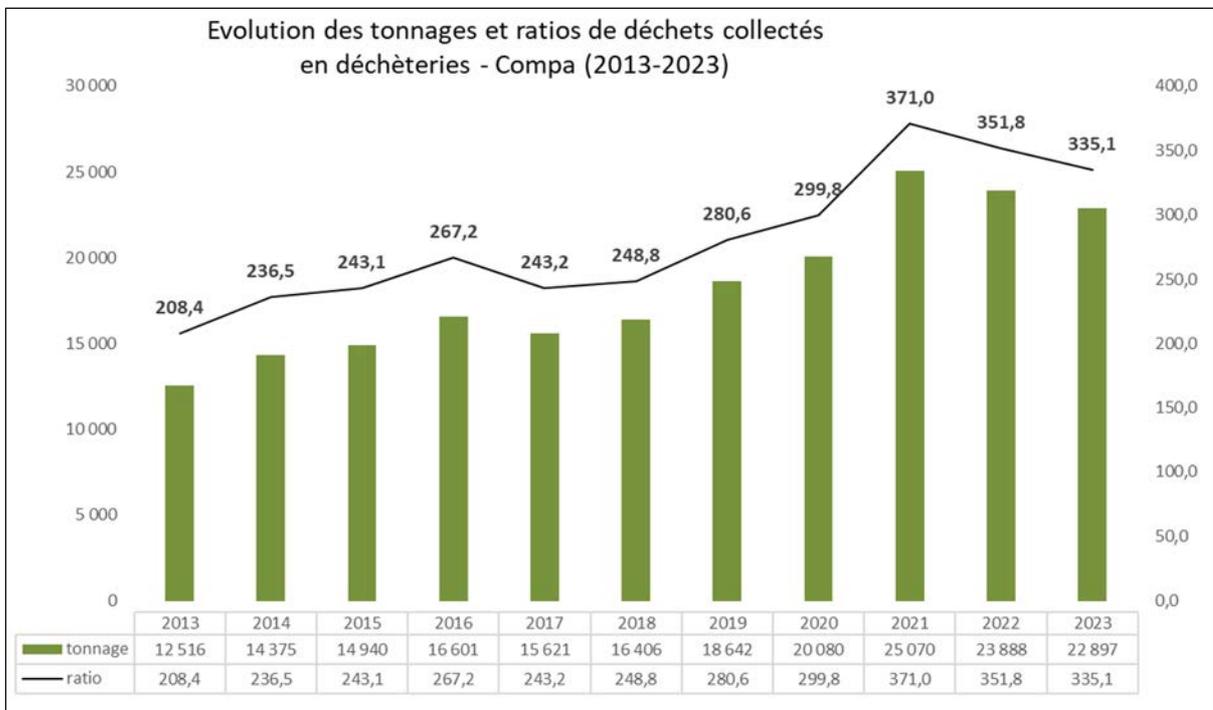
La répartition des passages des professionnels est la suivante :



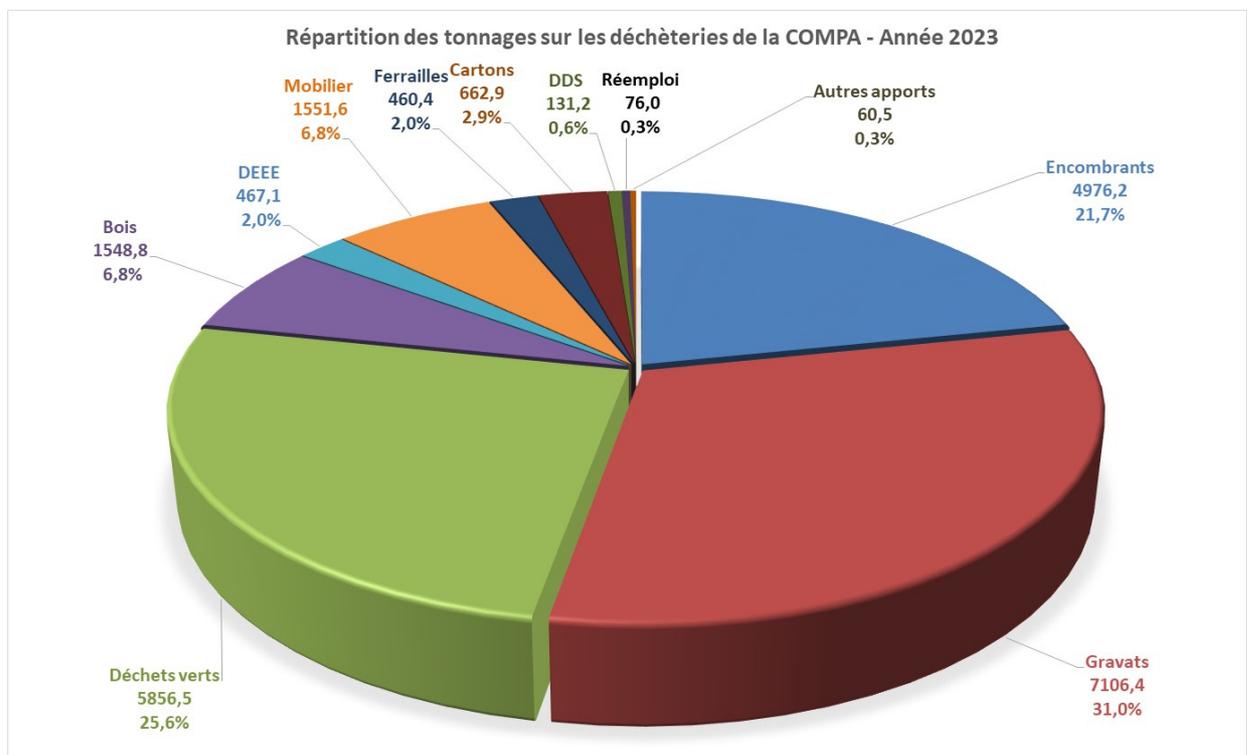
3.6.2. Les tonnages en déchèteries

Après une année 2021 record autant en terme de fréquentation que de tonnages, les apports sur les déchèteries du territoire de la COMPA ont baissé de près de 5% ces deux dernières années mais continuent à être très importants.

- **22 897 tonnes** de déchets collectés sur les déchèteries de la COMPA en 2023 (-3,6 %)
- **335,1 kg/hab/an** de déchets ont été apportés sur les déchèteries de la COMPA (-16,7 kg/habitant/an/2022)



Répartition des déchets collectés sur les déchèteries de la COMPA en 2023 :



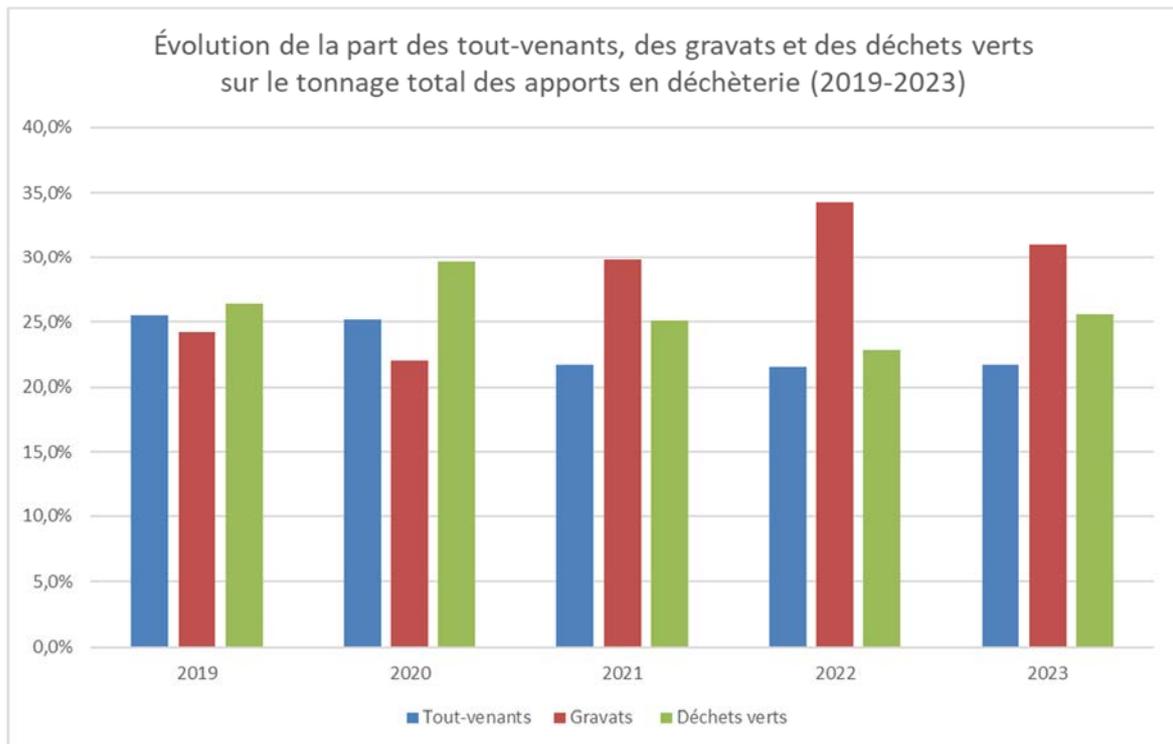
Les évolutions de tonnages les plus marquées en 2023 par rapport à 2022 sont :

- Les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) : -17,7%
- La ferraille : -10,9 %
- Les gravats : -13%
- Les déchets verts : +7,5%
- Le bois : +8,4%
- Les encombrants : - 3,4%

Les baisses des déchets DEEE et ferraille sont liées aux vols récurrents de matériaux sur 2 des déchèteries de la COMPA (Ligné et Mésanger).

Les apports en Encombrants continuent à baisser légèrement mais restent très élevés. Au regard des objectifs de valorisation des déchets et du fort impact de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les déchets mis en enfouissement, des efforts doivent être poursuivis pour diminuer ces tonnages.

Pour la 3^{ème} année consécutive les Gravats représentent la part la plus importante dans les apports totaux (31%). Avec les déchets verts et les encombrants, ils représentent, à eux trois, près de 80% des tonnages.



Répartition des tonnages collectés sur les déchèteries de la COMPA :

EVOLUTION DES APPORTS EN DECHETERIES (en tonne)													
	Encombrants +CSR	Gravats	Déchets verts	Bois	DEEE	Mobilier	Ferrailles	Cartons	DDS	Réemploi	Fibrociment	Autres apports	Total Déchèteries
2015	3 552,9	4 070,3	4 534,6	1 077,2	242,6	318,0	425,7	534,0	68,1		101,3	15,3	14 940
2016	3 806,0	4 132,0	5 345,0	1 434,0	284,3	311,3	509,0	572,0	77,7		97,3	32,3	16 601
2017	4 456,6	3 331,1	5 020,0	860,3	261,2	546,0	376,2	512,3	69,7		119,6	67,3	15 620
2018	4 565,5	3 575,5	5 102,9	917,8	361,5	613,9	504,9	536,1	50,0	12,4	119,5	58,4	16 418
2019	4 782,9	4 541,1	4 960,2	1 375,6	532,8	717,2	768,5	613,7	121,8	130,8	127,6	101,1	18 773
2020	5 064,3	4 439,4	5 970,6	1 402,9	502,8	933,4	815,8	621,8	115,6	55,7	162,2	40,8	20 125
2021	5 430,4	7 476,9	6 300,2	1 629,9	613,4	1 611,3	770,6	707,5	149,8	71,7	222,2	86,0	25 070
2022	5 152,1	8 189,4	5 447,0	1 428,2	567,5	1 544,8	516,6	661,6	123,2	72,6	122,1	62,6	23 888
2023	4976,2	7106,4	5856,5	1548,8	467,1	1551,6	460,4	662,9	131,2	76,0	3,2	57,3	22 897,4
évolution 2023/2022	-3,4%	-13,2%	7,5%	8,4%	-17,7%	0,4%	-10,9%	0,2%	6,5%	4,8%	-97,4%	-8,6%	-4,1%
% du déchet sur le Ttot	21,7%	31,0%	25,6%	6,8%	2,0%	6,8%	2,0%	2,9%	0,6%	0,3%	0,0%	0,3%	100,0%

EVOLUTION DES RATIOS PAR NATURE DE DECHETS DEPOSES EN DECHETERIES (en kg/hab/an)													
	encombrants +CSR	gravats	déchets verts	bois	DEEE	mobilier	ferrailles	cartons	DDS	réemploi	Fibrociment	autres apports	Total Déchèteries
2015	57,8	66,2	73,8	17,5	3,9	5,2	6,9	8,7	1,1	0,0	1,6	0,2	243,1
2016	61,3	66,5	86,0	23,1	4,6	5,0	8,2	9,2	1,3	0,0	1,6	0,5	267,2
2017	69,4	51,9	78,2	13,4	4,1	8,5	5,9	8,0	1,1	0,0	1,9	1,0	243,2
2018	69,2	54,2	77,4	13,9	5,5	9,3	7,7	8,1	0,8	0,2	1,8	0,9	249,0
2019	72,0	68,3	74,7	20,7	8,0	10,8	11,6	9,2	1,8	2,0	1,9	1,5	282,6
2020	81,1	66,3	89,1	20,9	7,5	13,9	12,2	9,3	1,7	0,8	2,4	0,6	305,9
2021	80,4	110,7	93,3	24,1	8,9	23,9	11,4	10,5	2,2	1,1	3,3	1,2	371,0
2022	75,9	120,6	80,2	21,0	8,4	22,8	7,6	9,7	1,8	1,1	1,8	0,9	351,8
2023	72,8	104,0	85,7	22,7	6,8	22,7	6,7	9,7	1,9	1,1	0,0	0,8	335,1
évolution 2023/2022	-3,1	-16,6	5,5	1,6	-1,5	0,0	-0,9	0,0	0,1	0,0	-1,8	-0,1	-16,7

3.6.3. Les traitements des déchets de déchèteries

Les déchets déposés en déchèteries sont tous destinés à une filière de valorisation matière, énergétique, dépollution ou enfouissement (pour les encombrants et le fibrociment).

Ci-dessous les typologies de traitement par catégorie de déchets :

DECHETS	Repreneur (nom,département)	Dis- tance en km depuis Ancenis	TRAITEMENT	Exemple de valorisation
Bois A (bois brut)	BRANGEON RECYCLAGE à Cholet (49)	48	Valorisation matière ou énergétique	Utilisé en priorité en chaufferie. Si qualité suffisante transformation en tant que paillage.
Bois B (bois traité)	Fers à Cholet (49)	48	Valorisation matière ou énergétique	fabrication de panneaux agglomérés ou en chaufferie
Cartons	REVIPAC au nom et pour le compte la PAPETERIE SAINT MICHEL -GROUPE THIOUET, 16470 Saint-Michel	266	Recyclage	Mis en balle avant expédition vers papeteries
Cartouches d'encre	LVL à Nantes	56	Réemploi, valorisation matière et énergétique	Les cartouches sont réutilisées. Celles en mauvais état sont recyclés après séparation des matières ou incinérées
Déchets Verts	BOISCOMPOST à Loireauxence (Varades 44) ou BRANGEON RECYCLAGE à Montrevault (49)	13	Compostage	compost
DEEE Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM (rep) Envie 44 (Nantes 44) et VEOLIA TRIADE (St Sylvain d'Anjou 49)	46 ou 61	Dépollution et valorisation matière	
DDS Déchets Dangereux Spécifiques	ECO DDS (rep) et TRIADIS Plateforme de regroupement de CHIMIREC JAVENE (35) ou TRIADIS services à Rennes (35)	119	Valorisation matière, énergétique ou régénération selon la nature des produits	
Mobilier DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement	ECOMOBILIER (rep) Massification sur le site de Brangeon environnement (Ancenis- 44) pour tri à Brangeon Fers (Cholet - 49) avant expédition vers les filières de traitement des matières bois, mousse, plastique, métaux et tout venant.	48	Valorisation matière ou énergétique Recyclage 52 % Valorisation énergétique : 42% Elimination : 6%	Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble, La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux. Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.
Ferraille	BRANGEON RECYCLAGE à Ancenis (44) ou BARBANGES TRI OUEST à Chateaubriant (44)	0 ou 49	Valorisation matière	Les différents métaux sont triés puis recyclés.
Fibrociment	Centre de Valorisation Eco-terre au Cellier (44)	Dépend de la commune de l'utilisateur	Stockage de classe 3 (inerte)	

DECHETS	Repreneur (nom,département)	Distance en km depuis Ancenis	TRAITEMENT	Exemple de valorisation
Gravats	Inerta, Ancenis (44)	5	Valorisation matière	Concassage, broyage pour réemploi dans le secteur du BTP
Huiles alimentaire	NORD ESTER à Dunkerque (59)	600	Valorisation matière	Transformation en bio-carburant
Huiles de vidange	OSILUB Gonfreville L'Orcher (76)	341	Régénération ou valorisation énergétique	Après distillation fabrication d'huile de base, gasoil, distillat léger, résidu bitumeux ou valorisation énergétique en cimenterie.
Lampes	Plateforme de regroupement de regroupement de SODI-COME à Saint-Gilles (35)	129	Valorisation matière ou énergétique	
Polystyrène	Compressé par AGIREC (St Laurent des autels 49) puis vendu à des recycleurs	11	Recyclage	recyclage pour fabriquer de nouveaux objets en polystyrène
Piles et accumulateurs	Corepile. Plateforme Praxy Barbazanges Tri Ouest à Chateaubriant (44)	51	Valorisation matière ou énergétique	
Réemploi	Ecocyclerie Pays d'Ancenis – Vallons de l'Erdre (St mars la jaille - 44)	21	Revente, valorisation matière ou incinération	Vente
Tout venant	ISDND de la Poitevineière (49)	37	Stockage de classe 2 (déchets non dangereux)	

3.7. ISDND La Coutume

➤ Post exploitation

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Mésanger au lieu-dit « La Coutume » est en post-exploitation depuis novembre 2016 pour 30 ans. Un suivi est effectué afin de contrôler les lixiviats, le biogaz, l'évolution des anciens casiers ainsi que l'entretien global du site.

Les lixiviats, c'est-à-dire les eaux entrées en contact avec les déchets, subissent un traitement de type bioréacteur à membrane (BIOMEMBRAT). La qualité du traitement est vérifiée par des analyses régulières et garantit le respect des seuils de rejet définis par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 25 mars 2003.

Le biogaz, produit par la fermentation des déchets enfouis, est collecté via un réseau aérien, puis acheminé vers une torchère pour y être brûlé. Ce biogaz comporte environ 29,7% seulement de méthane, ce qui est insuffisant pour envisager un autre dispositif de traitement, compte tenu de la fin de vie du site.

En 2023, 551 391 m³ de biogaz ont donc ainsi été traités, soit une augmentation de 11,3% par rapport à 2022.

Evolution de la production de biogaz								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart/2017
biogaz traité m ³	1 244 833	930 612	823 722	765 284	635 749	494 980	551 391	-55,7%

On observe une décroissance progressive et normale de la production de biogaz depuis le démarrage de la post-exploitation fin 2016 (-55 % depuis 2017).

21 810 m³ de lixiviats ont été traités en 2023 sur le site, soit 173% de plus qu'en 2022. La période de sécheresse en 2022 et l'hiver 2023 particulièrement pluvieux sont à l'origine de cette forte variation, le site ayant drainé de grandes quantités d'eaux claires parasites issus des pluies.

Evolution du volume de lixiviats traités								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart/2022
lixiviats traités m ³	6 615	18 698	19 536	22 443	16 091	7 987	21 810	173,1%

➤ Parc photovoltaïque de la Coutume

Dans le cadre de la post-exploitation de l'ISDND, et selon les objectifs de la COMPA en matière de transition énergétique via le Plan Climat Air Energie Territorial, adopté en décembre 2018, un parc photovoltaïque a été développé et inauguré le 22 septembre 2022 dans le cadre d'un partenariat avec Urbasolar et la SEM SYDELA ENERGIE 44.

La société de projet URBA 230 a été créée, ad hoc, pour construire et exploiter ce parc.

Travaux et mise en service :

- ✓ Le chantier a débuté en août 2021 et s'est achevé en août 2022.
- ✓ La mise en service a été réalisée à la mi-septembre 2022.

Chiffres clés :

- 10 750 panneaux de 15 m de long sur 7 hectares,
- Puissance de 4.5MWc
- Production annuelle estimée : 5 400 MWh, l'équivalent de la consommation électrique de 2 600 personnes, chauffage inclus (informations indicatives).
- Production annuelle 2023 : 5 496 MWh

3.8. LA REDEVANCE INCITATIVE

3.8.1. La gestion de la redevance

Le financement de la gestion et de la prévention des déchets est assuré par la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les modalités de la redevance sont détaillées dans le Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Pays d'Ancenis.

La base de données des redevables est mis à jour en fonction des emménagements/déménagements/ changements d'adresse/ changements de la composition du foyer.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'usagers soumis à la redevance est de 30 998 dont 96% sont des particuliers.

Les particuliers sont dotés de bacs pour 89,7 % d'entre eux, 10,3% sont en conteneurs enterrés.

3.8.2. La facturation et les tarifs

La COMPA gère en régie la facturation par le biais du logiciel Tradim (Ecocito) pour près de 31 000 redevables.

▪ Factures semestrielles

La facturation de la redevance est semestrielle, une facture correspondant au 1^{er} semestre de l'année N est envoyée en juillet et une 2nde facture, correspondant au 2nd semestre et au solde des levées, est

envoyée en janvier de l'année N+1.

La facturation semestrielle concerne près de 22 000 usagers

- 21 920 factures envoyées en juillet 2023 (1^{er} semestre 2023)
- 22 086 factures envoyées en janvier 2024 (2nd semestre 2023)

Soit un total de **44 006 factures émises**.

Les usagers facturés 2 fois par an peuvent adopter plusieurs modes de règlement :

- prélèvement semestriel (pour 19% d'entre eux)
- TIP/TIPI
- paiement chez les buralistes grâce au QR code
- espèces ou carte bleue en trésorerie

▪ Echéanciers mensuels

Les usagers peuvent choisir le prélèvement mensuel, l'avis d'échéancier est envoyé en février. Les prélèvements sont effectués de mars à décembre.

Le prélèvement concerne **9 142 usagers** en 2023.

Le prélèvement mensuel est adopté par plus de 29,3 % des redevables.

▪ Régularisation

Deux périodes de régularisation en avril et novembre permettent d'envoyer des annulatifs, soldes de tout compte.

En 2023, avril : pas de campagne de régularisation

Novembre : 439 régularisations envoyées

➤ Les tarifs de la redevance gestion des déchets

La redevance incitative a été mise en place en 2016. Les tarifs établis alors n'avaient pas été modifiés.

Au 1^{er} janvier 2022, les tarifs de la redevance gestion des déchets ont évolué.

Le nombre de levées du bac ordures ménagères compris dans le forfait est de 12 levées par an.

Pour les conteneurs enterrés, le nombre d'ouvertures de la trappe 30 litres Ordures ménagères varient selon la composition du foyer de 50 à 100 ouvertures.

La grille de tarification est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2022, elle n'a pas évolué en 2023 :

BAC		TARIFS au 01/01/2022	
Composition du foyer	Volume du bac en litres	Forfait annuel 12 levées	levée complémentaire
1-2 pers	80	144 €	5 €
2-3 pers	120	177 €	8 €
3-4 pers	180	222 €	12 €
4 et +	240	259 €	16 €
professionnels - administrations	340	333 €	23 €
	360	343 €	24 €
	750	578 €	50 €
	770	635 €	52 €

CONTENEUR ENTERRE			
Particuliers			
Composition du foyer	Ouvertures dans le forfait- trappe 30 litres	Forfait annuel	ouverture complémentaire
1-2 pers	50	130 €	1,50 €
3-4 pers	80	200 €	1,50 €
5 pers et +	100	233 €	1,50 €
Professionnels			
volume de la trappe	Ouvertures dans le forfait	Forfait annuel	ouverture complémentaire
trappe 30 litres	50	130 €	1,50 €
trappe 100 litres	55	308 €	4,00 €

3.8.3. Les emménagements/déménagements et changements de dotation

Le service gère la base de données de la redevance et fait intervenir le prestataire Véolia dès lors qu'il y a nécessité de mettre en place un nouveau bac, de le remplacer par un autre volume, de le retirer ou de le réparer.

2 212 mouvements de bacs (échanges/ mise en place/retrait de bacs) ont été enregistrés en 2023 contre 2 541 en 2022 soit une baisse de près de 13%. Le nombre de mouvements de bacs avait augmenté en 2022, dû en partie à des changements de volume de bacs (en corrélation avec l'augmentation des tarifs de la RI cette année là).

122 réparations ont été effectuées sur les bacs en 2023 ; ce chiffre est faible et s'explique par un parc de bacs assez récent.

3.8.4. La relation aux usagers

L'accueil de la COMPA centralise les appels téléphoniques et visites pour l'ensemble des services de la COMPA. Les appels pour le service Gestion des déchets représentent 53 % des appels entrants.

Ce sont plus de 12 200 appels relatifs aux déchets qui ont été comptabilisés en 2023.

Le nombre de visites est en augmentation par rapport à 2022 avec 2 250 passages.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution
Nombre d'appels	11 742	14 172	16 316	13 219	13 134	12 222	-6,9%
Visites	2 675	2 700	3 228	1 952	1 952	2 249	15,2%

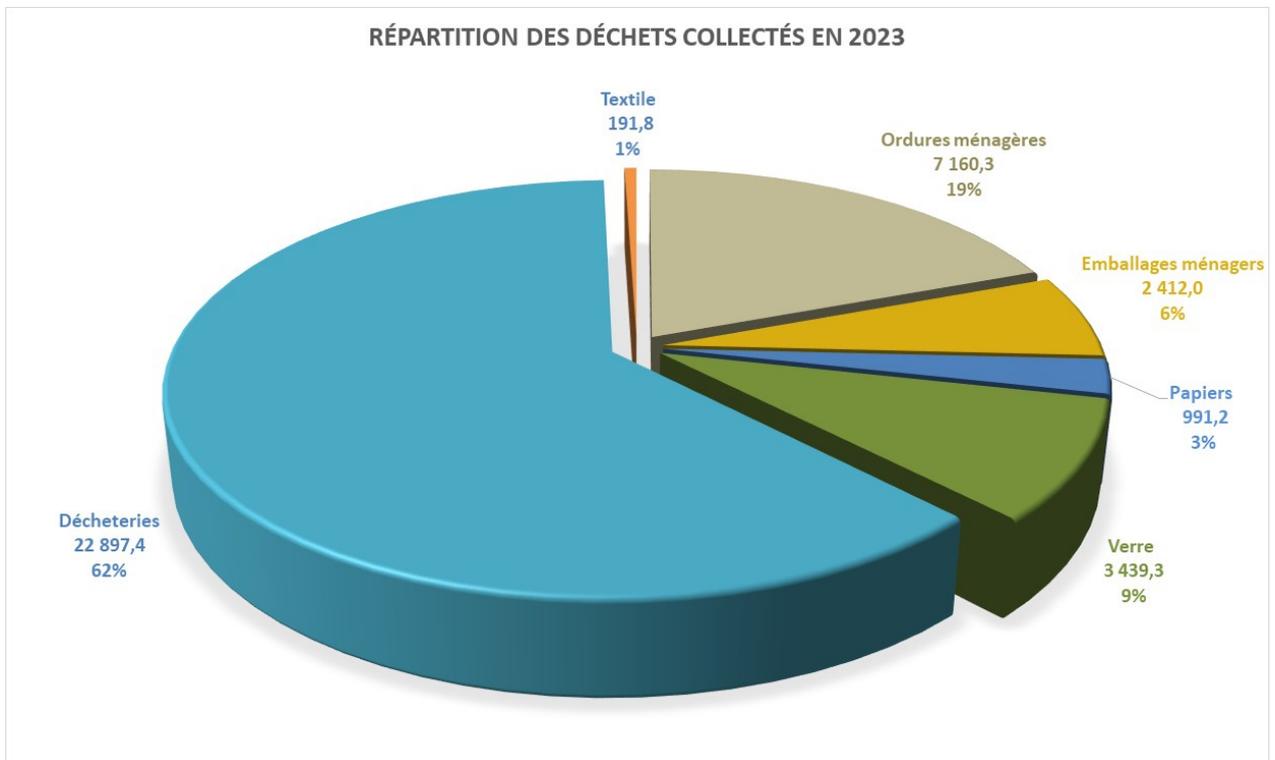
3.9. SYNTHÈSE DES DÉCHETS COLLECTÉS

3.9.1. Tonnages et ratio totaux

37 092 tonnes de déchets ont été collectés en 2023 soit une baisse de – 3,3 % par rapport à 2022.

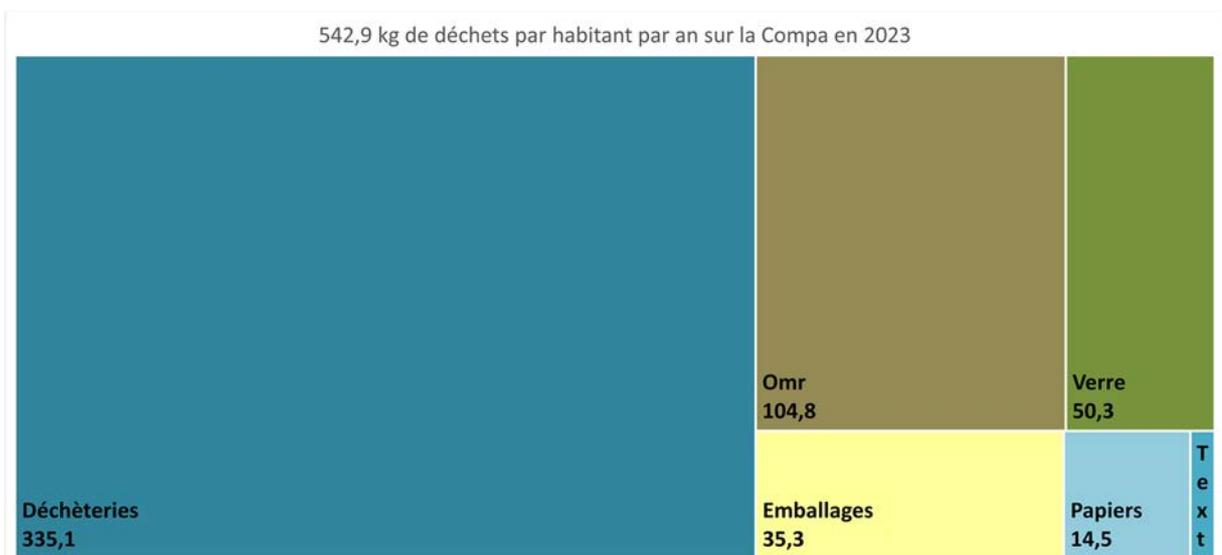
- 62 % des tonnages proviennent des apports en déchèteries
- 19 % des tonnages proviennent des ordures ménagères

Les tonnes collectées se répartissent entre les différentes catégories de déchets :



La répartition par catégorie de déchets est similaire à 2022.

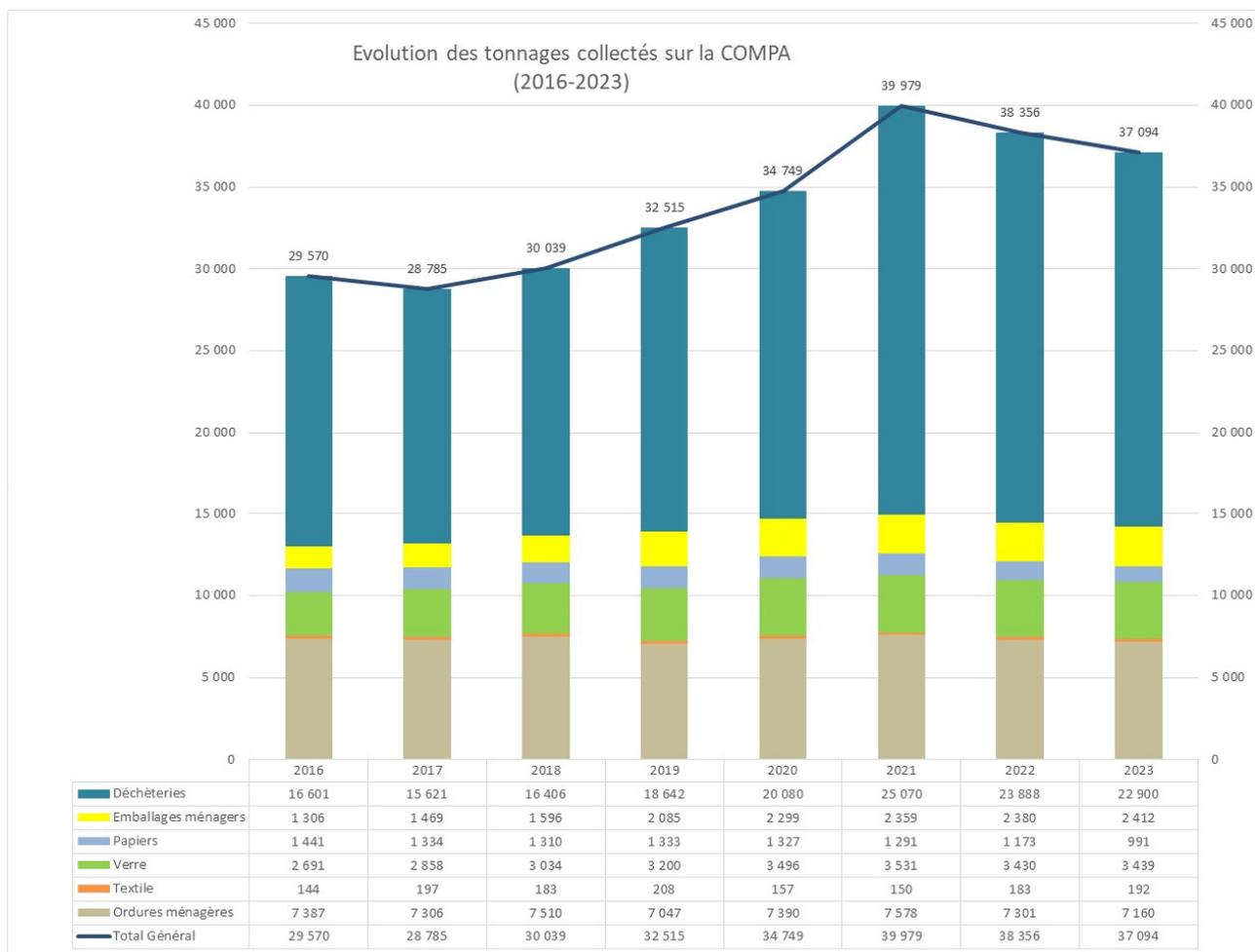
Au regard de la population du territoire, ce sont **542,9 kg/habitant/an** de déchets qui ont été collectés en 2023 soit 22,6 kg de moins par habitant qu'en 2022.



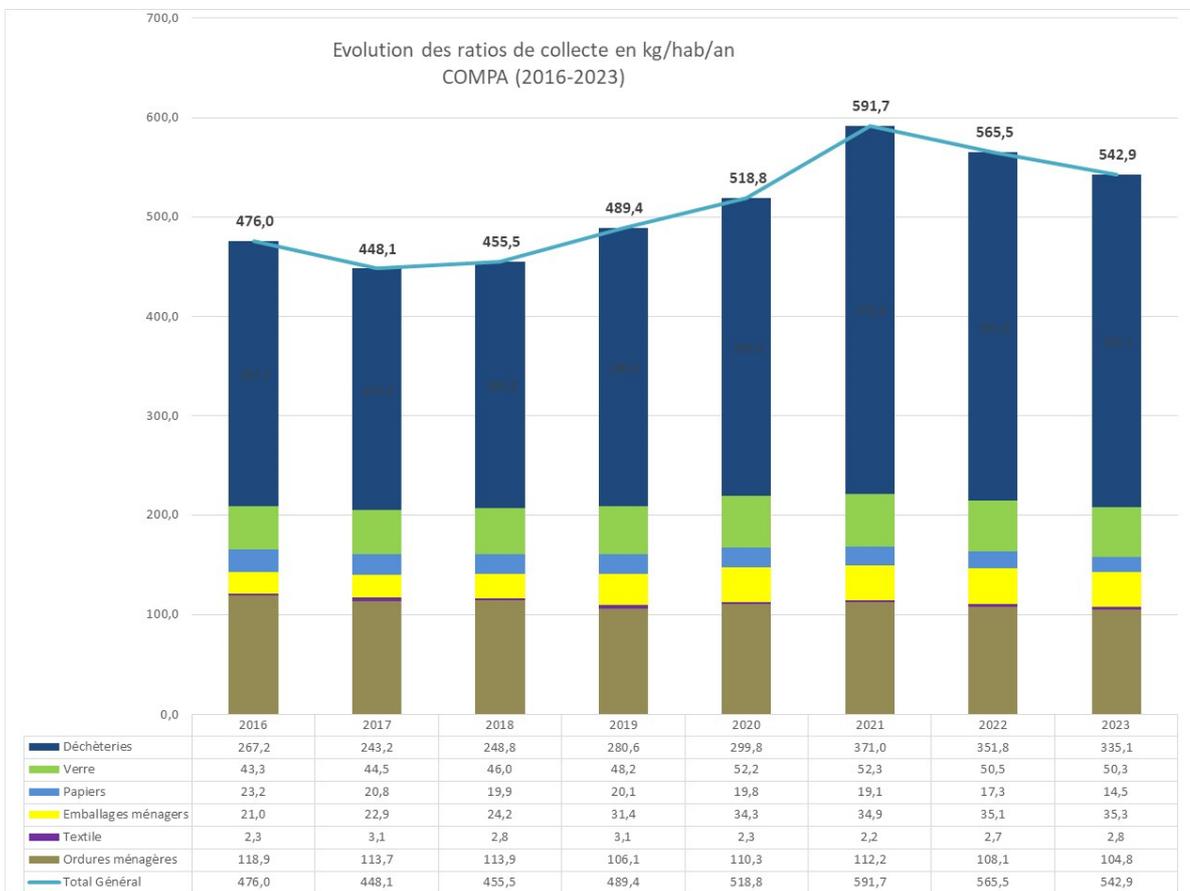
3.9.2. Evolution des tonnages et ratios

On note une légère baisse globale des tonnages en 2023 liée surtout aux baisses des apports en déchèteries, papiers et ordures ménagères. Seuls les apports d’emballages ménagers augmentent.

Depuis 2015, les tonnages ont augmenté de 30%, la principale évolution étant les apports en déchèterie comme le montre le graphe ci-dessous.

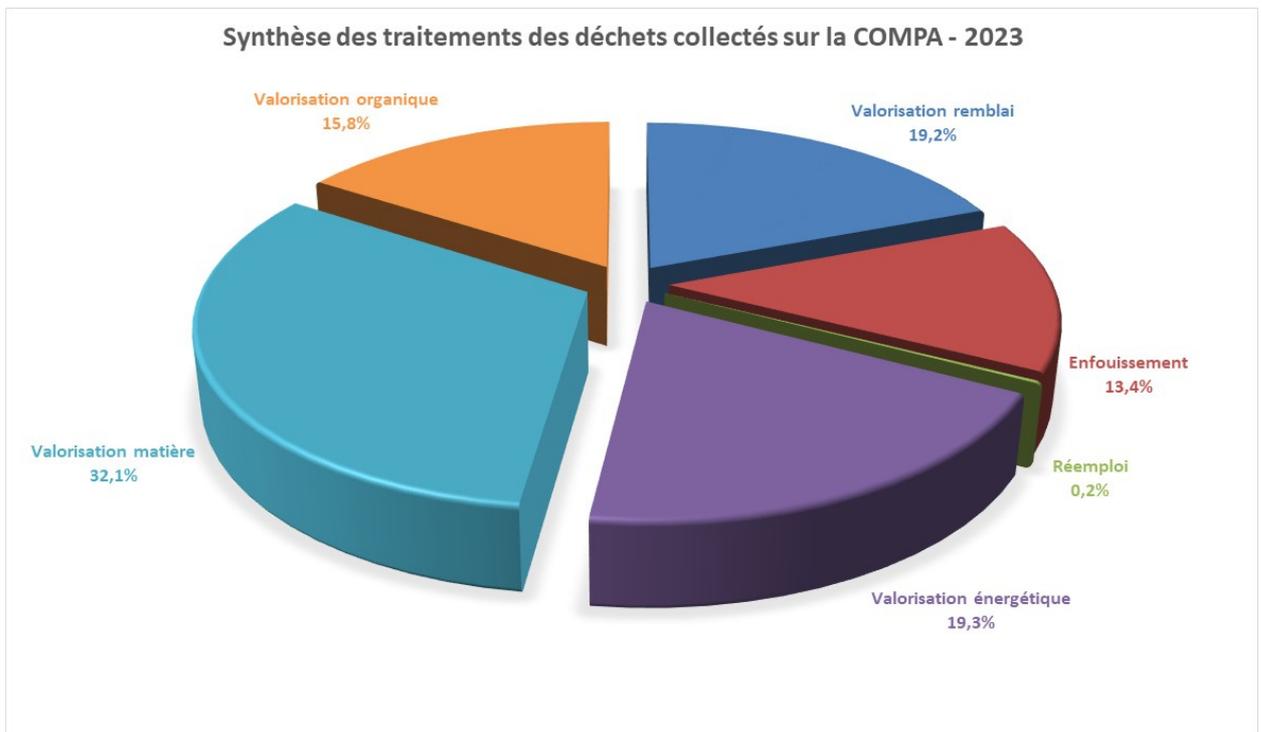


Les ratios de collecte ont également considérablement augmenté passant de 465,5 kg/hab/an en 2015 à **542,9 kg/hab/an** en 2023.



3.9.3. Les modes de traitement

Les déchets collectés sur le territoire sont majoritairement valorisés ; l'enfouissement représente en 2023 14 % du traitement quand il représentait plus de 40 % en 2015.



4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Modalités d'exploitation du service

Pour assurer les missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la COMPA assure une partie des prestations en régie et fait appel à des prestataires désignés par marchés publics.

	Prestations	Modalités d'exécution	Durée
Facturation RI	Gestion de la facturation	Régie	
	Logiciel de gestion et de facturation	Marché Public Titulaire : TRADIM	27/09/2021 – 26/09/2024
Collecte	Collecte des déchets ménagers en PAP et APV	Marché Public Titulaire : VEOLIA GRANDJOUAN	01/01/2019 – 31/12/2024
Déchèteries	Gardiennage des déchèteries + Tout Venant Ferraille Bois A et B Cartons Polystyrène	Marché Public Titulaire : BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/07/2018 – 30/06/2024
	Gravats	Marché Public Titulaire : BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/07/2018 – 30/06/2022 Et 01/07/2022 au 30/06/2024
	Déchets verts	Marché Public Titulaire : BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/07/2018 – 30/06/2022 Et 01/07/2022 au 30/06/2024
	Déchets Ménagers Spéciaux	Marché Public Titulaire : TRIADIS	01/07/2018 – 30/06/2022 Et 01/07/2022 au 30/06/2024
Post-exploitation ISDND de la Coutume (Mésanger)	Lot 1 : Post-exploitation de l'ISDND – hors traitements des lixiviats	Marché Public Titulaire : GEVAL	01/01/2023 – 31/12/2026
	Lot 2 : Post-exploitation de l'ISDND – traitements des lixiviats	Marché Public Titulaire : OVIVE/MOBIPUR	01/01/2023 – 31/12/2026
Tri des emballages ménagers	Tri des emballages ménagers recyclables	Titulaire : PAPREC/NCI ENVIRONNEMENT	01/01/2021 – 31/12/2023
Transfert	Prestations de transfert, transport et valorisation énergétique des ordures ménagères de la COMPA	Titulaire : BRANGEON – ARC EN CIEL 2034	13/07/2015 - 13/11/2023

4.2. Compte Administratif 2023

➤ Dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 563 349.59 €**ttc (soit +5 % /2022).

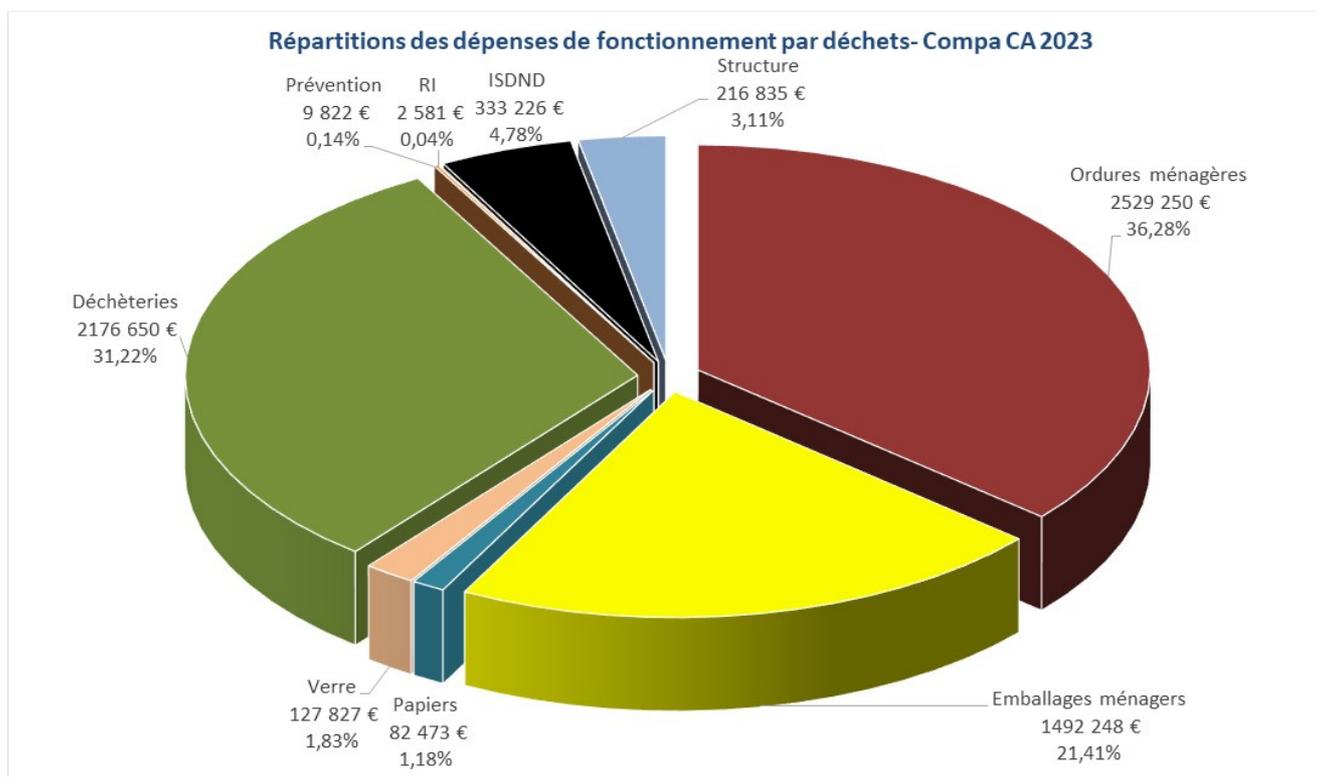
92,2 % des dépenses sont liées à des charges à caractère général, principalement des prestations de service.

La répartition des dépenses par poste :

Répartition des dépenses de fonctionnement		
	€ttc	%
Charges de personnel	381 854,60 €	5,0%
Charges à caractère général	6 970 910,87 €	92,2%
Autres charges de gestion courante	15 158,91 €	0,2%
Charges exceptionnelles	13 915,91 €	0,2%
Opérations d'ordre	181 509,30 €	2,4%
Total	7 563 349,59 €	

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 361 915 € en 2023 par rapport à 2022, soit +5,03%.

Sur les 6 970 910,87 € de charges à caractère, 36,3 % sont liées aux Ordures Ménagères et 31,2 % pour les déchèteries. Les coûts de traitement des OMr et des apports en déchèteries sont les plus importants notamment du fait de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).



Plus précisément, la répartition par type de déchets est la suivante :

Dépenses de fonctionnement par typologie de déchets			
CHARGES A CARACTERES GENERALES			
		Montant €ttc	%
Ordures ménagères		2 529 249,90 €	36,28%
	Pré collecte Omr	93 388,09 €	3,69%
	Collecte porte à porte Omr	721 192,53 €	28,51%
	Collecte en apport volontaire	113 716,36 €	4,50%
	Traitement des Omr	1 600 952,92 €	63,30%
Emballages ménagers		1 492 248,47 €	21,41%
	Pré collecte Emballages	162 719,78 €	10,90%
	Collecte porte à porte Emr	574 000,00 €	38,47%
	Collecte en apport volontaire Emr	64 288,77 €	4,31%
	Tri des emballages	691 239,92 €	46,32%
Papiers		82 472,56 €	1,18%
	Pré collecte papiers	19 342,14 €	23,45%
	Collecte Papiers	63 130,42 €	76,55%
Verre		127 827,13 €	1,83%
	Collecte Verre	127 827,13 €	
Déchèteries		2 176 649,71 €	31,22%
	Haut de quai	579 430,00 €	26,62%
	Bas de quai (transport et traitement)	1 597 219,71 €	73,38%
Prévention	Prévention	9 821,83 €	0,14%
RI	Charges de liés à la RI	2 580,83 €	0,04%
ISDND	ISDND	333 225,61 €	4,78%
Structure	Charges de structure	216 834,83 €	3,11%
	TOTAL	6 970 910,87 €	

Pour les flux Ordures Ménagères, Emballages et Déchèteries, les charges liées au traitement sont les plus importantes.

➤ Les Investissements

Les investissements ont été restreints en 2023 et ont concerné essentiellement l'achat de matériel de bacs pour la pré collecte.

Montant des investissements en 2023 sans les opérations d'ordre : 92 294,96 €ttc

➤ Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes d'exploitation inscrites au CA est de 8 706 095,31 (soit +2,96 % /2022).

La répartition des recettes est la suivante :

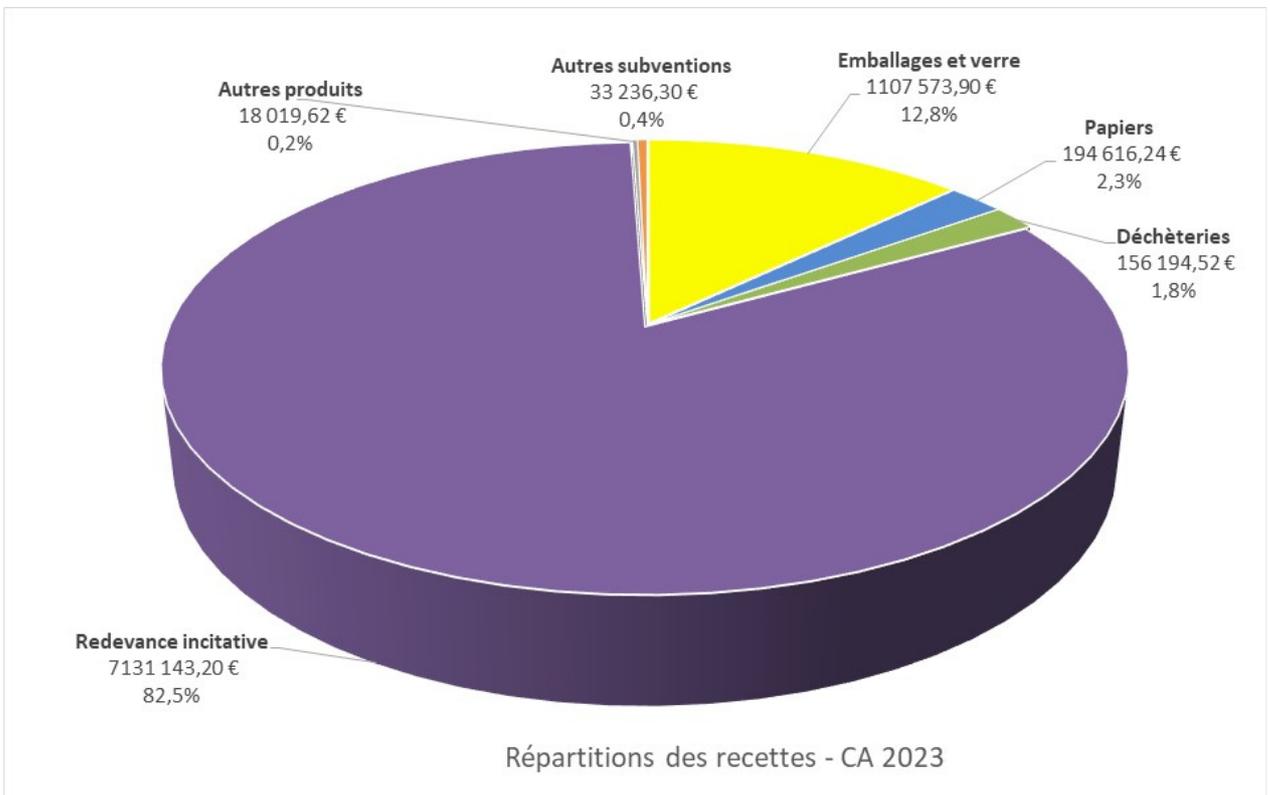
Répartition des recettes de fonctionnement			
		€ttc	%
Produits de service		7 510 677,60 €	86,3%
	Redevance incitative	7 131 143,20 €	94,9%
	Vente matériaux Emballages	135 192,63 €	1,8%
	Vente matériaux verre	77 994,76 €	1,0%
	Vente matériaux papiers	115 471,91 €	1,5%
	Vente matériaux Déchèteries	50 875,10 €	0,7%
Dotations et participations		1 112 086,56 €	12,8%
	Eco organismes Emballages et verre	894 386,51 €	80,4%
	Eco organismes Papiers	79 144,33 €	7,1%
	Eco organismes Déchèteries	105 319,42 €	9,5%
	Autres subventions	33 236,30 €	3,0%
Autres produits de gestion courante		1 931,34 €	0,0%
Produits exceptionnels		16 088,28 €	0,2%
Opération d'ordre		40 550,25 €	0,5%
Atténuations de charge		24 761,28 €	0,3%
TOTAL		8 706 095,31 €	

Les recettes de fonctionnement sont pour plus de 86 % des produits de service, au sein desquels la redevance incitative représente près de 95% des recettes.

Les dotations et participations, quant à elles, représentent 12,8% du montant total des recettes. 87,5% de celles-ci proviennent de l'éco organisme CITEO et sont donc liées au soutien pour les emballages et les papiers.

La répartition des recettes par flux (hors opération d'ordre et atténuations de charge) est la suivante :

Répartition par flux			
Emballages et verre		1 107 573,90 €	12,8%
	Eco organisme	894 386,51 €	
	vente matériaux	213 187,39 €	
Papiers		194 616,24 €	2,3%
	Eco organisme	79 144,33 €	
	vente matériaux	115 471,91 €	
Déchèteries		156 194,52 €	1,8%
	Eco organismes	105 319,42 €	
	vente matériaux	50 875,10 €	
Redevance incitative		7 131 143,20 €	82,5%
Autres produits		18 019,62 €	0,2%
Autres subventions		33 236,30 €	0,4%
TOTAL		8 640 783,78 €	



Le service est financé à hauteur de 82,5 % par la Redevance Incitative pour un montant de 7 131 143,2 €, en augmentation de 9,9% par rapport à 2022.

Les recettes liées aux flux Emballages et Verre représentent 12,8% des recettes, elles sont en baisse de 17,2 % par rapport à 2022 (baisse des cours de reprise matériaux).

Les recettes liées aux apports en déchèteries représentent 1,8 % des recettes, elles sont en baisse de 21,8% par rapport à 2022 (baisse des tonnages de ferraille et baisse des cours).

Les recettes liées au flux Papiers représentent 1,8 % des recettes, elles sont en baisse de 21,8% par rapport à 2022 (baisse des tonnages de ferraille et baisse des cours). Les soutiens des éco organismes, au regard des tonnages, sont quant à eux en légère évolution.

5. PERSPECTIVES

Au regard de la part importante de biodéchets encore présents dans les ordures ménagères sur le territoire et à l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la question de la gestion des biodéchets sera centrale. Une étude spécifique devrait être engagée en 2024 et le nouveau programme de prévention des déchets rédigé.

Le marché Collecte en porte à porte et en apport volontaire des différents flux de déchets de la COMPA sera à lancer au 1^{er} semestre 2024 en vue d'un démarrage au 1^{er} janvier 2025. Le plan de maintenance des colonnes aériennes sera mis en oeuvre parallèlement à l'acquisition de nouvelles colonnes. Des actions pour limiter les dépôts sauvages au pied des conteneurs enterrés seront à planifier.

Concernant les ordures ménagères, les nouveaux marchés de Transfert, transport et traitement des Ordures ménagères seront effectifs au 1^{er} mai 2024.

Sur le volet traitement des ordures ménagères, le partenariat avec Nantes métropole et plusieurs EPCI dont la COMPA sur la reconstruction de l'Usine de Valorisation Energétique de la Prairie des Mauves devrait aboutir fin 2024 sur le choix du futur concessionnaire.

Les travaux du centre de tri des emballages UNITRI, engagés sur le 2^{ème} semestre 2023, se poursuivront dans une optique de mise en service du centre de tri au 1^{er} trimestre 2025. Les questions de transport, traitement des refus, planification et organisation de la mise en service et bien entendu la question des coûts seront étudiées au sein de la SPL Unitri. La COMPA devra par ailleurs renouveler son marché de transfert des emballages ménagers.

Le marché d'exploitation des 5 déchèteries et de transport et traitement des différents flux de déchets sera lancé début 2024 pour un démarrage au 1^{er} juillet 2024. La question du vandalisme très prégnante amènera la collectivité à s'équiper de nouvelles caméras. Le nouveau Technicien déchèteries –dont l'arrivée est prévue en mai 2024 – suivra ces sujets ainsi que le volet des nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs).

Une prospective sur l'évolution des coûts du service gestion des déchets sera à mener au préalable à la préparation budgétaire.

6. GLOSSAIRE

APV : **A**pport **V**olontaire

CA : **C**olonne **A**érienne

CE : **C**onteneur **E**nterré

DDS : **D**échet **D**angereux **S**pécifique

DEEE : **D**échet d'**E**quipement **E**lectrique et **E**lectronique

EMR : **E**mballage **M**énager **R**cyclable

ISDND classe 2 : **I**nstallation de **S**tockage des **D**échet **N**on **D**angereux

ISDI classe 3 : **I**nstallation de **S**tockage des **D**échet **I**nerge

OMR : **O**rdure **M**énagère **R**ésiduelle

PAP : **P**orte **A** Porte

REOM : **R**edevance d'**E**nlèvement des **O**rdure **M**énagère

RI : **R**edevance **I**ncitative

Taux de refus de tri : part des tonnages de déchets refusés dans les centres de tri